TERMES DE REFERENCE

**Evaluation FINALE dU programme OSEER**

**MARS 2025**

Table des matières

[Évaluation finale du programme OSEER 5](#_Toc181977163)

[1. À propos de Plan International 5](#_Toc181977164)

[2. Contexte et description du projet 5](#_Toc181977166)

[3. Orientation de l’évaluation 5](#_Toc181977167)

[3.1.1. Objectif général 5](#_Toc181977168)

[3.1.2. Objectifs spécifiques 5](#_Toc181977169)

[4. Utilisateur.rice.s de l’évaluation 7](#_Toc181977170)

[5. Méthodes de collecte et d’analyse des données 8](#_Toc181977171)

[4. Lieu de l’enquête et échantillon 11](#_Toc181977172)

[5. Outils de collecte et traitement des données 11](#_Toc181977173)

[6. Éthique et protection de l’enfance 12](#_Toc181977174)

[7. Principaux produits livrables 12](#_Toc181977175)

[8. Calendrier 13](#_Toc181977176)

[9. Budget 14](#_Toc181977177)

[10. Qualification de l'équipe d'évaluation 14](#_Toc181977178)

[11. Contact 15](#_Toc181977179)

[12. Soumissionnaires 15](#_Toc181977180)

[13. Dispositions spécifiques 15](#_Toc181977181)

[14. Evaluation des offres 16](#_Toc181977182)

### Évaluation finale du programme OSEER

### À propos de Plan International

Nous nous efforçons de faire progresser la réalisation des droits de l’enfant et de l’égalité des filles partout dans le monde. En tant qu’organisation de développement et humanitaire indépendante, nous travaillons aux côtés d’enfants, de jeunes, de partisans et de partenaires pour nous attaquer aux causes profondes des difficultés auxquelles les filles et tous les enfants vulnérables sont confrontés. Nous soutenons les droits de l’enfant, de leur naissance jusqu’à l’âge adulte, et leur permettons de se préparer aux crises et à l’adversité et d’y faire face. Nous utilisons notre portée, notre expérience et nos connaissances pour susciter des changements dans les pratiques et les politiques au niveau local, national et international. Depuis plus de 80 ans, nous forgeons des partenariats solides en faveur des enfants ; nous sommes aujourd’hui présents dans plus de 75 pays.

### Contexte et description du projet

Plan International France a obtenu l’octroi d’une Convention Programme auprès de l’AFD intitulée OSEER – « Opportunités d’insertion Socio-Economique et Environnementale (intégrale) durable des jeunes, pour une transformation des Rapports sociaux de genre au Sahel ». La Convention Programme est mise en œuvre au Burkina Faso et au Sénégal. Le projet est prévu pour une durée de 3 ans, allant de juin 2022 à mai 2025 et est mis en œuvre sur le terrain par YMCA et Sénégal Academy, au Sénégal, et SUUDU ANDAL au Burkina Faso.

OSEER est un programme avec une ambition de transformation des rapports sociaux de genre qui vise à « Promouvoir l’insertion intégrale de jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables, par une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et l'engagement des jeunes en tant qu’acteurs/trices du changement au Sahel ». Les trois objectifs spécifiques sont :

* Accompagner l’insertion intégrale (socio-économique, environnementale et climatique) de 2550 jeunes de 16 à 28 ans dont 70% de femmes parmi les plus vulnérables, dans le cadre d’interventions modèles adaptées aux trois contextes nationaux : au Burkina Faso en zone de crise humanitaire dans les régions du Sahel, Centre-Nord et Centre, et au Sénégal en zone périurbaine dans la région de Saint Louis et à Dakar en zone urbaine ;
* Contribuer à l'amélioration d'un cadre légal et politique en faveur de l'insertion intégrale des jeunes et de l'égalité femme-homme à travers le renforcement de capacités, l'accompagnement et la mise en réseau de 325 groupes de jeunes porteurs de ce plaidoyer aux niveaux local et national ;
* Renforcer l’expertise régionale et la qualité des interventions de Plan International et des principales parties prenantes en matière d’insertion intégrale transformatrice des rapports sociaux de genre des jeunes femmes et hommes en Afrique de l’Ouest et du Centre, Capitaliser, Partager, Echanger dans le cadre des activités d’un Centre d’Expertise Régional (CaPE).

### Orientation de l’évaluation

### 3.1.1. Objectif général de l’évaluation :

L’objectif général de cette évaluation est de mesurer le niveau d’atteintes des indicateurs du projet selon les critères de pertinence, d’efficience, d’efficacité, d’effet/impact, de durabilité, de cohérence, de protection/sauvegarde, de genre, d’inclusion et de jeunesses actrices.

### 3.1.2. Objectifs spécifiques de l’évaluation :

* Evaluer la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité du projet
* Evaluer la prise en compte des approches de protection/sauvegarde, de genre et d’inclusion et de jeunesses actrices
* Evaluer le dispositif de mise en œuvre du projet (coordination, du projet, lien avec les partenaires, participation des jeunes…)
* Calculer l'atteinte des indicateurs (cf. tableau d'atteinte des indicateurs qui sera à compléter pour le rapport final de l’évaluation)
* Elaborer un rapport d'étude intégrant des explications sur la méthodologie (y compris l'implication des jeunes dans l'étude), une analyse des données collectées, une comparaison entre pays et avec l'étude de base ;
* Fournir des recommandations à Plan International sur la mise en œuvre de futures interventions.

3. 2 Critères d’évaluation

Le champ temporel de l’évaluation couvre la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2025.

Cette évaluation finale devra examiner tous les critères de la politique MERL (Monitoring, Evaluation, Research and Learning) de Plan International. Elle se veut donc exhaustive. Cependant, une attention particulière sera accordée, conformément à la politique MERL, aux critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, cohérence et durabilité du projet. La prise en compte des approches stratégiques de Plan International fera également l’objet de cette évaluation : genre et inclusion, protection et sauvegarde et jeunesses actrices.

3.3 Questions d’évaluation

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Questions de recherche** |
| **Pertinence** | * Les objectifs du programme correspondent-ils aux besoins, aux politiques et aux priorités (des bénéficiaires, des partenaires et du pays)
* Les objectifs du projet demeurent-ils pertinents dans le contexte actuel des 2 pays ?
* Les activités et les résultats du programme OSEER sont-ils compatibles avec l'objectif général et la réalisation de ses objectifs ?
* Les activités et les résultats du programme OSEER sont-ils compatibles avec les effets attendus ?
* Les intrants et les stratégies ont-ils été identifiés et étaient-ils réalistes, appropriés et adéquats pour atteindre les résultats?
 |
| **Efficience** | * Les ressources financières et humaines allouées au programme ont-elles permis la mise en œuvre optimale des activités du programme, l’atteinte des résultats et plus globalement de répondre aux besoins de formations et d’accompagnement des groupes cibles du programme ?
* Quels ont été les points forts, les points faibles, les opportunités et les menaces pesant sur le processus de mise en œuvre du programme ?
 |
| **Efficacité** | * Quels sont les résultats prévus du programme qui ont été atteints ou qui sont susceptibles d'être atteints ?
* Quels sont les résultats non prévus qui ont été atteints ?
* Les résultats du programme concourent-ils à atteindre les objectifs assignés par le projet ?
* Quelle a été l'efficacité des stratégies et des outils utilisés dans la mise en œuvre du programme ?
* Quelles sont les facteurs qui ont pu entrainer des conséquences inattendues (positives ou négatives) ? Et quelles sont-elles ?
 |
| **Durabilité** | * Existe-t-il une stratégie de sortie du programme ? La stratégie est-elle durable ?
* Les résultats et effets obtenus sont-ils de nature à se maintenir, ou à s’amplifier, dans le temps pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes ? Et si oui, dans quelles conditions ?
* Quel est le niveau d’implication et d’appropriation des bénéficiaires selon leur genre, âge et statut dans le programme ?
* Quels sont les facteurs majeurs contribuant ou entravant la durabilité ?
* Quel-le-s sont les structures/acteurs sur lesquels le programme peut s’appuyer pour assurer la pérennisation des acquis (Structures administratives, Associations locales, bénéficiaires, etc. ? Si non, quelles recommandations formulez-vous au programme pour faciliter la pérennisation ou au cas contraire identifier des résultats d’apprentissage, des leçons apprises, des insuffisances et/ou des faiblesses à éviter pour les futurs projets ?
 |
| **Cohérence** | * Dans quelle mesure d’autres interventions (en particulier des politiques publiques) appuient ou affaiblissent l’intervention évaluée ? et inversement.
* Le programme est-il cohérent avec les stratégies de Plan International Sénégal, Burkina Faso et France ?
* Le programme est-il cohérent avec les politiques publiques et stratégies des pays de mise en œuvre et de la France ?
 |
| **Impact** | * Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle réellement fait une différence ?
* Quels sont les effets observés ? Attendus ou non attendus, attribués en partie ou en totalité à l’action évaluée
* Quels ont été les changements de comportements notamment sur l'égalité de genre et inclusion ?
 |
| **Genre et inclusion** | * Dans quelle mesure le programme OSEER a-t-il contribué à la transformation des rapports sociaux de genre ?
* Dans quelle mesure et comment les stratégies de mise en œuvre et les actions déroulées contribuent-elles à l’égalité de genre ?
* Dans quelle mesure le programme OSEER a-t-il permis de toucher les publics les plus vulnérables et a pris en compte les enjeux d’inclusion ?
* Dans quelle mesure et comment les stratégies de mise en œuvre et les actions déroulées contribuent-elles à l’inclusion ?
 |
| **Protection et sauvegarde** | * Comment le programme applique-t-il les exigences de la sauvegarde des enfants, adolescent.e.s et jeunes dans la mise en œuvre ?
* Comment le programme assure-t-il la sauvegarde des enfants et participant.e.s au programme OSEER lors de la mise en œuvre ?
 |
| **Jeunesses actrices**  | Dans quelle mesure le programme a-t-il augmenté le pouvoir d’agir des jeunes, notamment des jeunes femmes ? Comment le programme a-t-il contribué à augmenter le pouvoir d’agir des jeunes, notamment des jeunes femmes ? |

### Utilisateur.rice.s de l’évaluation

Les résultats de cette évaluation permettront à l’équipe du programme et aux partenaires de disposer des données finales du programme OSEER, de mesurer l’effort fourni par rapport aux données de référence afin d’évaluer la performance continue mais aussi apprécier les changements opérés au sein des communautés bénéficiaires.

* **Pour l’équipe du programme :** Les résultats permettront d’apprécier les performances du programme, les progrès réalisés et les changements induits. Cette étude s’inscrit dans optique d’apprentissage continu autour du programme OSEER, ses résultats permettront aussi et surtout de procéder à des réorientations de l’implémentation des activités et des cibles des indicateurs, si nécessaire, dans une optique de deuxième phase et pour d’autres interventions ;
* **Pour les partenaires de mise en œuvre**, YMCA, Sénégal Academy et SUUDU ANDA : en plus de voir les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du programme, les résultats de l’étude permettront de mesurer des changements induits (souhaités et non souhaités) des activités réalisées et procéder à des réorientations pour l’implémentation des activités si nécessaire dans une optique de deuxième phase et pour d’autres interventions ;
* **Pour les jeunes participant.e.s du programme OSEER :** Les résultats issus de l’évaluation seront disséminés auprès des jeunes représentant.e.s des jeunes du programme OSEER. Cela leur permettra d’apprécier l’évolution des enjeux d’insertion intégrale dans leur communauté respective ;
* **Pour Plan International** : Les résultats de cette étude permettront d’approfondir les connaissances sur l’insertion intégrale des jeunes et les jeunesses actrices ainsi que sur les stratégies à mettre en place pour l’atteinte des résultats dans les zones du projet ;
* **Pour le bailleur (AFD)** : Les résultats de cette étude lui seront transmis pour consultation, valorisation et apprentissage pour d’autres projets, notamment sur les enjeux d’insertion intégrale et de jeunesses actrices ;
* **Pour les autorités nationales et locales et les communautés** : Les résultats de cette étude leur permettront d’appréciation l’évolution des enjeux d’insertion intégrale des jeunes et de jeunesses actrices dans les zones du programme pour action et contribution ;

### Méthodologie

### Méthodes de collecte et d’analyse des données

La méthodologie de la présente évaluation sera développée par le/la consultant.e lors de sa réponse à l’appel d’offre. Toutefois, Plan International demande pour cette évaluation finale une enquête mixte (quantitative et qualitative), incluant une méthode participative avec différentes sources de données permettant la triangulation de l’information. Le volet quantitatif s’attèlera à fournir toutes les évidences chiffrées de la mise en œuvre du programme. Quant à la partie qualitative, elle devra fournir des explications aux résultats chiffrés obtenus, apprécier le niveau d’implication et d’appropriation par les communautés, analyser les processus internes au projet, et discuter des efforts consentis en vue de la pérennisation des activités, d’égalité de genre et d’inclusion, de participation des jeunes et de la durabilité des acquis en mettant en évidence les points forts et les faiblesses actuelles, assorties de perspectives crédibles.

L’échantillon devrait être constitué principalement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires des activités du programme. Le/la consultant.e développera un plan d’analyse en cohérence avec les objectifs et résultats attendus. La méthodologie et les outils devront être validés par les équipes de Plan International. Un comité de suivi de l’évaluation finale sera mis en place et sera constitué de représentant.e.s de Plan International Sénégal, Burkina Faso, France et du F3E.

Les techniques méthodologiques à utiliser pour réaliser l'évaluation seront entre autres : l'analyse documentaire, les entretiens individuels ou de groupes, l’analyse des données recueillies. Des enquêtes peuvent également être envisagées, le cas échéant. Aussi des groupes spécifiques de femmes et d’enfants pourront être constitués afin qu’ils et elles puissent s’exprimer en toute liberté.

|  |
| --- |
| **Utilisation de l’approche « Jeunesses Actrices » dans le cadre de cette étude**Une des composantes essentielles du programme OSEER est de renforcer le pouvoir d’agir des jeunes qui sont considérés, non pas uniquement comme bénéficiaires, mais aussi comme participant.e.s au programme. Les jeunes participent à la mise en œuvre de certaines activités, au dispositif de gouvernance et aux modalités de suivi & évaluation. Leur participation se veut authentique et ne pas se limiter à une participation « en surface ». Pour cela, le projet doit prévoir un accompagnement adéquat de ces jeunes et les ressources nécessaires ainsi qu’identifier les freins et les risques à leur pleine participation Dans ce cadre, Plan International ambitionne de faire participer des représentant.e.s de jeunes participant.e.s au programme à cette étude en expérimentant l’approche « Jeunesses Actrices ». Les jeunes seront identifiés et sélectionnées parmi les participant.e.s au programme dans chaque localité d’intervention.Les jeunes du programme OSEER pourront participer à l’évaluation finale selon les modalités suivantes (liste non exhaustive) :* Partage des TDR de l’évaluation finale aux jeunes pour appropriation et invitation à prendre part à la réunion de cadrage et à la traduction des outils dans les langues locales ;
* Formation des jeunes pour leur participation à la collecte des données et participation à la collecte en binôme avec les enquêteur.trice.s ;
* Mobilisation des participant-e-s, notamment des jeunes, pour leur disponibilité lors de l’enquête ;
* Partage du rapport provisoire pour avis et commentaires.

L’évaluation étant conduite par un.e consultant.e externe, il est attendu que celui/celle-ci propose, selon son expérience, une méthodologie d’implication des jeunes participant.e.s dans les différentes phases de l’étude, et définira leurs rôles et responsabilités ainsi que les modalités d’accompagnement. A noter que l’approche utilisée ne sera concrétisée qu’une fois la réunion de cadrage organisée, à laquelle participeront les jeunes participant.e.s à l’étude. Ils et elles seront décisionnaires de leur niveau d’implication aux différentes étapes. La participation des jeunes au processus de l’évaluation finale se veut authentique et respecter les enjeux de sauvegarde des enfants et des jeunes. Une analyse de risques sera faite en amont de leur participation pour prévenir les éventuels risques afférant.  |

Enfin, le/la consultant.e intégrera les références des fiches outils genre, jeunesses et environnement/climat de l’AFD dans les outils de collecte qu’il aura à produire ou à améliorer. Ces fiches outils ont vocation à permettre à l’évaluateur de disposer des éléments d’appréciation que l’AFD (en lien avec les OSC) regarde plus attentivement. Ces fiches outils sont présentées en annexe 10 des présents TdR (Fiche outil 2 sur le genre page 68, Fiche outil 3 sur la thématique biodiversité-climat page 73, et Fiche outil 4 sur les jeunesses page 85).

Le/la consultant.e devra aussi restituer le niveau d’engagement du programme sur les sujets présentés ci-dessous. Pour ce faire, l’évaluateur.trice peut compléter le tableau synoptique suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Notation** | **Modalités** |
| **Genre** | 0, 1, ou 2 | 0: Quand l’égalité de genre n’est pas ciblée1: Quand l’égalité de genre est un objectif significatif2: Quand l’égalité de genre est l’objectif principal |
| **Jeunesse** | 0, 1, 2 ou 3 | Jeunes compris entre 15 et 29 ans, + ou – 5ans0 : le projet ne concerne pas spécifiquement la jeunesse1 : le projet a au moins partiellement et de manière spécifique pour bénéficiaire la jeunesse (posture passive de cette dernière dans le projet)2 : le projet rend actrice la jeunesse3 : le projet promeut une insertion intégrale des jeunesses actrices du projet |
| **Biodiversité** | 0, 1, ou 2 | 0 : L’activité n’est pas orientée vers la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD) qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des écosystèmes, des espèces ou des ressources génétiques et/ou le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés1 : Un objectif secondaire du projet contribue significativement à l’un des objectifs de la CDB2 : L'objectif principal du projet contribue à au moins un objectif de la CDB |
| **Climat - Atténuation** | -1, 0, 1, 2,  | -1 : Projet émissif : contribue à l’émission de GES (bilan carbone positif) 0 : Projet neutre en émissions de GES 1 : Projet ayant une contribution légère sur la réduction des émissions GES ou la séquestration de GES, sans que cet objectif ne soit prioritaire dans l’ensemble des actions du projet (bilan carbone faiblement négatif)2 : Projet ayant une contribution majeure sur la réduction des émissions GES ou la séquestration de GES, cet objectif étant prépondérant dans l’ensemble des actions du projet (bilan carbone fortement négatif) |
| **Climat - Adaptation** | -1, 0, 1, 2, | -1 : Projet présentant un risque d’accroître la vulnérabilité locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique0 : Projet non concerné par l’adaptation, n’ayant aucune action dans ce domaine1 : Projet présentant des composantes qui contribuent à augmenter la résilience locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique, mais de manière limitée (ces actions représentent moins de 50% du budget « activités ») 2 : Projet spécifiquement destiné à augmenter la résilience locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique (ces actions représentent plus de 50% du budget « activités »)  |
| **Climat – Politique publique** | oui / non | oui : Projet comprenant une ou des composante(s) d’appui à la définition ou à la mise en œuvre d’une politique publique nationale ou territoriale, ayant un effet sur le dérèglement climatiquenon : dans le cas contraire. |
| **ESS** | 0, 1, 2, 3 | 0 : Les entreprises sociales ne sont pas la cible du projet1 : Le projet vise à structurer une filière économique locale rentable favorisant l’émergence d’entreprises sociales à moyen-long terme2 : Le projet soutient une ou des entreprises sociales en germe, dont le modèle doit être consolidé 3 : Le projet soutient une entreprise sociale répondant aux trois critères de la définition :* l’objectif social et/ou environnemental est prioritaire et formalisé dans les statuts de l’entreprise, et
* des projections financières robustes prévoient son autonomie financière à un horizon de 5 ans, et
* l’entreprise sociale est structurée et dotée d’une organisation cohérente avec sa finalité sociale (gouvernance, pratiques RSE, gestion des bénéfices, mesures des résultats et des impacts)
 |
| **Gouvernance** | 0, 1 puis gouvernance économique et financière ou gouvernance politique citoyenne, ou gouvernance territoriale | Dans un premier temps, dans la colonne « gouvernance »* - 1 : noter 1 quand la thématique et/ou l’objectif principal du projet cible un des enjeux de la gouvernance.
* - 0 : noter 0 si le projet ne porte que partiellement sur un enjeu de gouvernance (ex : si le projet comporte uniquement un volet qui concerne le plaidoyer ou la gouvernance sectorielle).

Dans un deuxième temps, pour les projets notés 1 uniquement, dans la colonne suivante et à l’aide du menu déroulant, spécifier si le projet relève de : * La gouvernance économique et financière
* La gouvernance politique et citoyenne
* La gouvernance territoriale.
 |

###  Lieu de l’enquête et échantillon

L’étude aura lieu dans deux pays : au Sénégal (Communes de Dakar et Saint-Louis) et au Burkina Faso (Régions du Centre, Centre Nord et du Sahel).

L’échantillonnage se limitera aux zones considérées comme sûres et où il sera possible pour Plan international de faciliter l’accès aux adolescent.e.s/jeunes et leurs parents/ tuteurs ciblés.

Pour l’enquête quantitative, le consultant proposera une démarche d’échantillonnage probabiliste avec une taille représentative pour chaque type de cible. En plus de définir la taille de l’échantillon, l’échantillonnage comprendra une description des éléments suivants :

* Désagrégation nécessaire des personnes à interroger (se reporter à la Désagrégation minimale des Bénéficiaires de Plan International)
* Approche d’échantillonnage

Concernant l’enquête qualitative, le consultant proposera une méthode d’échantillonnage raisonné en tenant compte des critères d’inclusion.

La proposition sera améliorée et validée lors de la période de démarrage et de validation des outils et méthodologies.

### Outils de collecte et traitement des données

La coordination régionale du programme OSEER fournira au bureau d’étude chargé de conduire l’évaluation les outils quantitatifs déjà disponibles utilisés lors de l’étude de base.

Les outils quantitatifs pourront être révisés et ajustés si nécessaires lors de la phase de démarrage de l’évaluation, mais aucun changement ne devra impacter la comparaison des indicateurs entre l’étude de base et finale. Les données collectées seront systématiquement désagrégées à minima selon le genre, les groupes d’âge et le pays. Le/la consultant.e proposera une analyse des données les plus significatives en indiquant les différences selon le genre, l’âge et le pays entre autres. Les données récoltées seront également présentées de manière régionale/consolidée. Une comparaison sera faite entre les données issues de l’étude de base et les valeurs de l’évaluation finale.

Pour les outils qualitatifs, le consultant devra proposer des outils permettant de répondre aux questions d’évaluation mentionnées ci-dessus.

### Portée de l'étude

Afin d'atteindre les objectifs, l'étude comprendra une collecte de données primaires à partager avec Plan International pour lui permettre d'évaluer les progrès par rapport à tous les indicateurs de résultats inclus dans la matrice de suivi évaluation du projet (annexe 2)

Le consultant collectera les données primaires relatives aux résultats attendus suivants du projet OSEER.

### Éthique et protection de l’enfance

Plan International s’engage à veiller à ce que les droits des participants à la collecte ou à l’analyse de données soient respectés et protégés, conformément au [Cadre d’éthique MERL](https://planinternational.sharepoint.com/sites/planetapps/Programmes/MER/MERL%20Supporting%20Guidelines%20Library/GLO-Framework_for_Ethical_MER-Final-GH-Fr-Jun20.docx?d=w4a8fb2fded8f4a9f8b3e152d4021cfa5) et à notre [Politique mondiale de protection des enfants et des jeunes](https://planinternational.sharepoint.com/sites/planetapps/Operations/ChildProtection/Key%20documents/Forms/AllItems.aspx?viewid=e0fb6993-e125-493a-ae98-88c7883fae38&id=/sites/planetapps/Operations/ChildProtection/Key%20documents/1%20-%20Safeguarding%20Policy). Comme l’étude sera réalisée avec la participation des bénéficiaires, l’éthique et la protection de l’enfant seront pris en compte. Ainsi, les aspects liés au consentement, à la signature des codes de conduites, aux accusés de réception sauvegarde seront prises en compte pour permettre une bonne application des exigences en matière de politique de sauvegarde des enfants et des participants au programme.

Plan International veillera particulièrement au respect de qui suit :

**Consentement éclairé et volontaire**

Le consultant, en collaboration avec Plan International, devra fournir aux enfants et / ou aux adolescents (et à leurs parents / tuteurs légaux le cas échéant) tous les détails nécessaires (y compris sur tout risque associé) pour prendre une décision éclairée concernant leur participation à l'étude, y compris tout enregistrement vocal, vidéo ou photographie d'enfants et / ou de jeunes (y compris comment et où ils seront utilisés). La participation et / ou l'utilisation d'informations et / ou d'images ne doivent avoir lieu qu'après obtention du consentement.

**Anonymat et confidentialité**

Compte tenu du sujet potentiellement sensible et du contexte actuel, des mesures seront prises pour assurer la confidentialité et la sécurité de tous les participant-e-s à la mise en œuvre et à la diffusion de cette étude. Avant chaque activité de collecte d'informations, les participant-e-s seront informé-e-s que leur identité restera confidentielle. Aucun détail d'identification, y compris les noms, ne sera demandé ou enregistré par l'équipe d'étude.

En plus de recevoir une formation sur le respect de la confidentialité des participants, chaque membre de l'équipe d'étude sera invité à signer un formulaire s'engageant à ne pas divulguer les détails d'identification des participants ou les sujets abordés au cours des activités de collecte d'informations. Le rapport final sera rédigé de manière à protéger l'identité de tous les participants et les citations ne seront attribuées à aucune personne ou organisation. Les études de cas seront identifiées par des pseudonymes.

Enfin, dans la mesure du possible dans le contexte opérationnel, toutes les activités de collecte d'informations se dérouleront en privé dans un bâtiment communautaire. Si nécessaire, des assistants d'étude éloigneront les spectateurs au cours des activités de collecte d'informations.

**Ne fais pas de mal**

Les principes de Do No Harm seront respectés à toutes les étapes de cette analyse. Aucune activité de collecte d'informations ne doit mettre les participants en danger et tous les efforts seront déployés pour assurer la protection de tous

### Principaux produits livrables

Aux termes de la mission, le consultant retenu devra fournir à Plan International ;

* 1. Livrables clés

Un rapport initial ou cadrage (à soumettre dans les 15 jours après que l'équipe d'évaluation ait reçu l'ensemble de la documentation sur le programme). Ce rapport aura une longueur de 10 à 15 pages et proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables.

Un rapport provisoire (à soumettre dans les 20 jours suivant l'achèvement de la visite/collecte de terrain et sera également envoyé au MERL Régional de OSEER. Le rapport ainsi transmis sera partagé avec les responsables MERL des deux pays pour revue Le projet de rapport final aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra également un résumé analytique d'au maximum 5 pages présentant une brève description du projet conjoint, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.

* Un rapport final d'évaluation (il sera soumis dans les 10 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté et sera également envoyé aux responsables MERL et à l’équipe du programme). Le rapport final aura une longueur de 30 à 40 pages. Il aura la même structure que le rapport provisoire. Le rapport final contiendra notamment en annexes :
* Le tableau des indicateurs atteints,
* Une note méthodologique de 2 pages sur l’approche utilisée pour garantir la participation authentique des jeunes à cette étude,
* Les questionnaires
* Le tableau synoptique de l’AFD
* La base de données (saisies, traitées et analysées) en version électronique sera transmise également au MERL Régional de OSEER.
	1. Délais de livraison

| **Deliverable** | **Timeline** |
| --- | --- |
| Contrat signé | Avril 2025 |
| Validation et finalisation des outils | Avril 2025 |
| Examen et validation du rapport initial | Avril 2025 |
| Plans de travail et plans de collecte de données finalisés | Avril 2025 |
| Formation des enquêteurs | Juin 2025 |
| Pré-test des outils | Juin 2025 |
| Collecte de données | Juin 2025 |
| Ensembles de données quantitatives brutes  | Juin-Juillet 2025 |
| Échantillons de transcriptions et de notes qualitatives, en version originale  | Juin-Juillet 2025 |
| Soumission de toutes les copies papier, électroniques et audios des données quantitatives et qualitatives nettoyées | Juillet 2025 |

### Calendrier

La présente consultation couvrira la période de Janvier 2025 à Mars 2025 soit environ 90 jours d’activités (de la soumission du plan de travail à la production et soumission du rapport final).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Période de réalisation** | **Nombre de jours prévisionnel** |
| Validation du comité de sélection | 18/03/2025 | 1 jour |
| Publication de l'AO (via Csud et F3E) | 19/03/2025 | 1 jour  |
| Date limite de demande de clarification par les soumissionnaires | 21/03/2025 | *3 Jours*  |
| Date limite de dépôt des offres  | 02/04/2025 | 2 semaines de publication avec le F3E et Coordination Sud en France + publication au Burkina Faso |
| Réception des propositions | 03/04/2025 | *1 jour* |
| Validation de la grille d'analyse des offres | 7/04/2025 | *1 jour* |
| Réunion de lancement du comité (rappel des attentes et dépouillement) | 07/04/2025 |  |
| Sélection des propositions | Du 8 au 14/04/2025 | *5 jours* |
| Notification d'attribution et de non attribution du marché | 14/04/2025 | *1 jour* |
| Signature du contrat | Du 15 au 17/04/2025 | *3 jours* |
| Réunion de cadrage  | 18/04/2025 | *1 jours* |
| Revue documentaire, construction des outils méthodologiques et rapport d’orientation méthodologique | 18 au 28/04/2025 | *10 jours* |
| 1. Développement des outils
 |  |  |
| 1. Traduction des outils
 |  |  |
| 1. Essai pilote sur le terrain
 |  |  |
| 1. Finalisation des outils
 |  |  |
| Demande d'approbation éthique |  |  |
| Exécution de l'évaluation finale | 29/04/2025 au 23/05/2025 |  |
| Présentation du rapport provisoire et principales recommandations pour phase 2 | 29/05/2025 |  |
| Soumission du rapport provisoire | 30/05/2025 |  |
| Soumission du rapport final | 06/06/2025 |  |
| Réponse de l'équipe régionale quant aux recommandations données | 13/06/2025 |  |
| Soumission d’autres produits livrables |  |  |
| Restitution de l’évaluation finale (niveaux national et régional)  |  |  |
| Plan de communication et de diffusion de l'évaluation et de ses résultats |  |  |
| Plan d’action et de réponse de la direction |  |  |

### Budget

Plan International à travers ses partenaires de mises en œuvre appuiera l’évaluateur en organisant les rencontres de préparation niveau national, local et sur terrain ainsi que les entretiens et rendez-vous avec les parties prenantes du programme impliqués dans la mission. Le logement, la nourriture, le transport, l’accompagnement, le déplacement des jeunes, et tout autre élément (TVA/taxes, frais de voyage, frais d’assurance, dépenses/indemnités journalières, frais de traduction) seront à la charge du/de la consultant.e qui est responsable de son assurance personnelle pendant l’évaluation.

La prise en charge des jeunes pour leur participation à l’étude sera proposée par PIS Sénégal et PIBFA à travers une proposition de simulation budgétaire lors de la réunion de cadrage. Le montant de prise en charge sera par la suite intégré dans le budget de l’évaluation. De plus, le/la consultant.e fournira également tous les équipements nécessaires (moyens de déplacement, outils de collecte et d’analyse, ordinateur, etc…) à l’évaluation.

###

### Qualification de l'équipe d'évaluation

L’équipe de consultant.e.s doit posséder les compétences et expériences suivantes :

* Expérience confirmée (5 années) dans la conduite de recherches en développement, y compris les études de base et finale dans un contexte de programme multi-pays
* Expérience confirmée dans la conduite d’étude impliquant une participation de jeunes ;
* Maîtrise des méthodes qualitatives de collecte de données ;
* Maîtrise des méthodes quantitatives de collecte de données ;
* Expérience confirmée dans l’analyse de données, y compris dans le cadre de programme multi-pays ;
* Expériences dans des domaines transversaux de Plan International, tels que le genre, l’inclusion, les jeunesses actrices et insertion intégrale, la sensibilisation à la protection de l’enfance et aux droits de l’enfant.
* Expérience manifeste en facilitation et supervision de responsables du recueil des données/ enquêteurs et de commis de saisie de données dans la collecte et la saisie de données selon les normes de qualité élevées, surtout dans les zones dans une situation d’insécurité au Burkina Faso
* Capacité de produire un travail de haute qualité dans des délais serrés ;
* Capacité à travailler en équipe et d’intégrer la rétroaction donnée au besoin ;
* Disposer d’une capacité financière pour poursuivre l’étude après le premier versement ;
* Capacités de communication avérées en animation et d’organisation d’atelier de partage.

### Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez adresser une correspondance à l’adresse email suivant : Procurement.providers@plan-international.orgavec pour objet : « CONSULTANT(E)/ EVALUATION FINALE »

### Soumissionnaires

1. Une lettre de motivation (maximum trois pages) répondant aux TDR de cette évaluation, en joignant les noms et coordonnées de trois références qui peuvent être contactées concernant l'expérience pertinente du consultant vis-à-vis de cette évaluation.
2. Une proposition technique incluant une brève compréhension du contexte du projet et de l’intervention à évaluer, des objectifs et de la portée de l’évaluation ; une description de la méthodologie envisagée, incluant les méthodes, outils et sources, y compris pour la prise en compte de la participation des jeunes à la mise en œuvre de l’étude ; une présentation du plan de mise en œuvre de l’évaluation incluant un calendrier préliminaire de l’évaluation et prenant en compte le contexte du Sénégal et du Burkina Faso ; une compréhension des considérations éthiques, d’égalité des genres et de sauvegarde de l’enfant, les risques identifiés et les stratégies d’atténuation associées, une présentation du plan d’assurance qualité ; et enfin une présentation du profil de l’équipe proposée, incluant leurs curriculum vitae en annexe. Inclure également en annexe la copie de deux rapports précédents de nature similaire, de préférence menés sur l’insertion socio-économique des jeunes, l’engagement des jeunes ou la transformation des rapports sociaux de genre (évaluation finale de projet).
3. Une offre financière avec tous les coûts nécessaires à la réalisation de la mission. Elle devra inclure toutes les rubriques de dépenses : déplacements, hébergement et autres frais qui pourraient être occasionnés (logistique conséquente pour mener l’étude sans contraintes majeures). Elle sera analysée sur la base des critères majeurs suivants : sa clarté, son budget raisonnable et sa cohérence avec le plan de travail proposé conformément aux Termes de Référence.
4. Annexes administratives obligatoires : Copie du Registre de Commerce; NIF; preuve de paiement des taxes à l’impôt ; Attestations de bonne exécution durant les trois (03) dernières années et Déclaration d’intégrité (annexe 6) dûment remplie et signée

Les candidatures doivent obligatoirement comporter les documents mentionnés ci-dessous pour être considérées. Les offres de prestation de service sont à envoyer par mail: Procurement.providers@plan-international.org avec pour objet Po: « CONSULTANT(E)/ EVALUATION FINALE » ou par dépôt physique du dossier de soumission scellé au secrétariat à l’adresse suivante Plan International, Inc., Résidence EMESKA, Lot N OAD17, Cité Keur Gorgui ; Tél : +221 33 865 35 50, BP : 15042, Dakar-Sénégal, au plus tard le 02 Avril 2025.

### Dispositions spécifiques

Tous les enquêteurs et consultants s'engagent à adhérer aux Politiques de Protection de l'Enfant et l’Égalité des Sexes de Plan International Sénégal et du Burkina Faso visant à assurer le respect des droits des femmes et à prévenir tout préjudice aux femmes, aux enfants et aux jeunes participants.

Le cabinet d’étude s’engage à respecter la confidentialité des données et respecter le fait que nul autre que les personnes impliquées dans l'enquête et la formation auront accès aux données. Le rapport et les données recueillies dans le questionnaire et les discussions ne seront en aucun cas utilisés dans des documents référencés par le cabinet d’études. Les copies papiers de tous les questionnaires utilisés pour les enquêtes de base seront soumises au commanditaire, une fois que les données auront été déclarées définitives par le cabinet.

### Evaluation des offres

Les offres soumises sont évaluées sur 100 points :

* Les offres techniques sont notées sur 70 points,
* Les offres financières sont notées sur 30 points

**NB : un premier filtre sera réalisé pour départager les soumissionnaires suivants 7 Critères Obligatoires pour passer la présélection.**

Offre technique :

Dans un premier temps, l’offre technique est évaluée sur 70 points.

Tout soumissionnaire dont l’offre technique ne totalisera pas un minimum de 70/100 points sera jugé techniquement incapable de faire le travail demandé et son offre financière ne sera pas examinée.

L’évaluation sera effectuée selon les critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Critères | Points |
| 1 | 1.1 Expérience | 15 |
| 2 | 1.2 Compréhension globale des termes de référence (TDR) | 20 |
| 3 | 1.3 Approche méthodologique axée sur la qualité des données  | 26 |
| 4 | 1.4 Plan de travail  | 9 |
| 5 | Total | 70 |

Offre financière :

Les offres financières seront évaluées dans un deuxième temps sur 30 points. :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N°  | Critères financiers | Note |
| 1 | Le budget respecte-t-il l’enveloppe budgétaire des TDR | 10 |
| 2 | Le budget est-il cohérent avec la méthodologie (nb de jours affectés aux missions, etc.) ? | 10 |
| 3 | N’y a-t-il pas d’exagération dans certains coûts unitaires | 10 |
| 4 | Total | 30 |

Evaluation totale :

A l’issue de calculs, il sera procédé à l’évaluation totale (selon le tableau suivant) puis au classement des soumissionnaires et à l’attribution du marché.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Critères d’évaluation finale | Note |
|  |  Offre technique | ………../70 |
|  |  Offre financière | ………./30 |
|  | Total de l’évaluation | ………./100 |

Après soumission des offres, les critères d’évaluation sont présentés ci-dessous :

* La note finale sera la somme de la note technique et de la note financière.

Le marché sera attribué au/à la consultant.e ayant obtenu la note la plus élevée pour le total de l’évaluation. L'attribution se fera à l'offre la mieux disante, le poids de la qualité technique de l'offre étant prépondérant par rapport au prix dans la notation. Plan International se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel d’offre si aucune des offres ne répond aux critères.

**Annexes**

Annexe 1 : Guide méthodologique de l’AFD

Annexe 2 : Politique globale : Protéger les enfants et les jeunes

Annexe 3 : Structure du rapport complet

Annexe 4 : Documents de projet dont cadre logique

Annexe 5 : Tableau des indicateurs

Annexe 6 : Cadre éthique MERL

Annexe 7 : Déclaration d’intégrité de l’AFD

Annexe 8 : Format Cadre d’analyse du genre, de l’inclusion et, de l’âge et de l’inclusion de Plan International ;

Annexe 9 : Désagrégation minimale des bénéficiaires de Plan International

Annexe 10 : Fiches outils de l’AFD

**Annexe 5 : Tableau des indicateurs**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |   | BURKINA FASO | SENEGAL | GLOBAL |
|  | **Indicateurs** | **Nbre de personnes enquêtées** | **données finale(en nombre)** | **données finale (en pourcentage)** | **Nbre de personnes enquêtées** | **données finale(en nombre)** | **données finale (en pourcentage)** | **Nbre de personnes enquêtées** | **données finale(en nombre)** | **données finale (en pourcentage)** |
| CODE | **Promouvoir l’insertion intégrale durable de jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables, par une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et l'engagement des jeunes en tant qu’act.rice.eur.s du changement au Sahel (Burkina Faso et Sénégal)** |
| OG | **Indic OG1 : % de Jeunes formé.e.s ayant une activité rémunératrice leur permettant de subvenir à leur besoin et ceux de leur foyer,6/12/18 mois après** |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| **Indic OG2. % de jeunes qui voient une amélioration des rapports sociaux de genre au sein de leur famille, communauté ou lieu de travail, à la fin de la phase 1 OSEER** |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| **Indic OG3. # Centre d’expertise régionale CaPE qui développe et diffuse du savoir auprès de ses membres, parmi lesquels les principales parties prenantes de l’insertion intégrale des jeunes saheliens-es** |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | *Accompagner l’insertion intégrale de 2 800 jeunes (70% de femmes) de 16 à 28 ans, parmi les plus vulnérables, dans le cadre d’interventions modèles adaptées aux contextes nationaux ; au Burkina Faso en zone de crise humanitaire dans les régions du Sahel, Centre-Nord et Centre et au Sénégal en zone périurbaine dans la région de Saint Louis et à Dakar en zone urbaine* |
| OS1 | *Indic OS1.1. % des jeunes formés ayant acquis des connaissances et compétences en lien avec les métiers porteurs de leur choix promouvant l’égalité femmes-hommes (désagrégé par sexe, âge, lieu, secteur) Cible = 80%* |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| *Indic OS1.2. % de jeunes formé.e.s et orienté.e.s vers le salariat ayant obtenu et conservé un emploi salarié lié à leur formation 6/12/18 mois après la formation (désagrégé par sexe, âge, lieu, secteur) Cible= 70% des jeunes formé.e.s s’étant orienté.e.s vers le salariat* |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| *Indic OS1.3. % des jeunes formé.e.s et orienté.e.s vers l’entreprenariat ayant lancé et conservé une entreprise génératrice de revenus 6/12/18 mois après la formation (désagrégé par sexe, âge, lieu, secteur)Cible= 80% des jeunes formé.e.s s’étant orienté.e.s vers l’entreprenariat* |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | R1.1: 2 550 jeunes femmes et jeunes hommes de 16 à 28 ans dont 70% de jeunes femmes disposent des compétences techniques et professionnelles adaptées aux défis du 21ème siècle  |
| R1.1 | Indic R1.1.1 : # jeunes ayant participé à des formations pour améliorer leurs connaissances et compétences en lien avec les métiers porteurs de leur choix promouvant l’égalité femmes-hommes (désagrégés par sexe, âge, lieu, filière). Cible = 1550 jeunes dont 70% de femmes |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.1.2 : % de jeunes déclarant à la fin de leur formation se sentir bien préparés pour relever les défis de l'insertion intégrale dans un environnement propice à l'égalité femmes-hommes (désagrégé par sexe, tranche d'âge, pays). Cible = 80%  |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **0%** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.1.3 : # de centres de formation et partenaires ayant bénéficié d’un appui du programme OSEER pour améliorer les formations proposées aux jeunes pour les accompagner dans leur insertion intégrale propice à l’égalité F-H. Cible = 15 | **0** | **0** | **0%** | **0** |  | **N/A** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | R.1.2. 340 groupes de jeunes femmes et jeunes hommes ont accès aux services financiers communautaires d’épargne et de crédit particulièrement en zone de crise et de forte vulnérabilité de 16 à 28 ans dont 70% de jeunes femmes |
| R1.2 | Indic R1.2.1. # jeunes ayant accès aux services financiers communautaires d’épargne et de crédit particulièrement en zone de crise et de forte vulnérabilité (désagrégé par sexe, âge, lieu, secteur) Cible = 13325 (dont 70% de femmes) |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.2.2. % des jeunes ayant bénéficié d'un financement au niveau des services financiers communautaires d'épargne et de crédit par paysCible = 80% |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.2.3. % de jeunes membres de GJEC/AJEC indiquant se sentir confiant pour s'autonomiser économiquement dans un environnement porteur d'égalité femmes-hommes (désagrégé par sexe, âge, lieu, filière) Cible = 70% des jeunes |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | R.1.3 2650 jeunes âgé.e.s de 16 à 28 ans dont 70% de femmes ayant bénéficié des formations, sont accompagné.e.s vers des opportunités d'activités rémunératrices pérennes et porteuses d'égalité femmes-hommes grâce notamment à la facilitation d'expériences salariés d’une part et à l’incubation de micro-entreprises d’autre part, notamment dans les métiers de l'économie verte et du numérique. |
| R1.3 | Indic R1.3.1. % de jeunes formé.e.s et orienté.es vers le salariat après la formation (désagrégés par sexe, âge, lieu, secteur). Cible = 40% des jeunes formé.e.s |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.3.2. % des jeunes formé.e.s et orienté.e.s vers l’entreprenariat après la formation (désagrégés par sexe, âge, lieu, secteur). Cible = 60% des jeunes formé.e.s |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.3.3. % des jeunes formé.e.s qui ont choisi une orientation professionnelle transformatrice des rapports sociaux de genre (désagrégés par sexe, âge, lieu, secteur). Cible = 70% des jeunes formé.e.s |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| Indic R1.3.4. % des jeunes formé.e.s dont l’orientation professionnelle répond aux enjeux environnementaux et climatique du 21e siècle au Sahel (désagrégés par sexe, âge, lieu, secteur). Cible = 60% des jeunes formé.e.s |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** |  | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** |  | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** |  | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** |  | **#DIV/0!** |
|  | *Contribuer à l'amélioration d'un cadre légal et politique en faveur de l'insertion intégrale des jeunes et de l'égalité femme-homme à travers le renforcement de capacités, l'accompagnement et la mise en réseau de 325 groupes de jeunes (200 au Burkina Faso et 125 au Sénégal) porteurs de ce plaidoyer aux niveaux local et national* |
| OS 2 | *Indic OS2.1 % du noyau de 650 jeunes (200 groupes pour le Burkina-Faso et 125 groupes pour le Sénégal, 2 par groupe de jeunes/OJ) formés ayant acquis les compétences nécessaires pour porter leur plaidoyer (désagrégé par sexe, âge, lieu) Cible = 80% des jeunes formé.e.s* |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| *Indic OS2.2 % des 325 groupes de jeunes ayant réalisé une action de plaidoyer pour faciliter l’accès à la finance digitale et au crédit adapté aux jeunes entrepreneuses, et/ou des curricula de formation aux métiers porteurs libres de stéréotypes, égalitaires et inclusifs Cible = 80% des 325 groupes de jeunes* |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
| *Indic OS2.3. # d'engagement pris par les décideur.euse.s en faveur de l'insertion intégrale promotrice d’égalité femmes-hommes grâce au plaidoyer porté par les groupes de jeunes/OJ.* | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | R2.1: 325 groupes de jeunes sont mis en réseau aux niveaux local et national, bénéficient d’un renforcement de capacités et d’un accompagnement pour conduire un plaidoyer auprès des autorités sur les enjeux d'insertion intégrale des jeunes et d’égalité femmes-hommes |
| R2.1 | Indic R2.1.1. # des jeunes ayant participé aux formations pour acquérir les compétences nécessaires pour porter leur plaidoye cible= 650 |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  |  JF 16-17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | JF 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | JH 16 -17 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | JH 18-28 ans |  |  | **#DIV/0!** |  |  | **#DIV/0!** | **0** | **0** | **#DIV/0!** |
|  | 2.2. Des mécanismes d’accès à la finance digitale et au crédit adaptés aux jeunes entrepreneur.e.s et aux membres des groupes /OJ sont mis en place par les autorités aux niveaux local et national suite aux actions de plaidoyer portées par les jeunes et groupes de jeunes |
| R2.2 | Indic R2.2.1. # de mécanisme d’accès à la finance digitale et au crédit adaptés aux jeunes entrepreneur.e.s et aux membres des groupes d’épargne, libre de stéréotypes et discriminations, est mis en place par les autorités aux niveaux local et/ou national suite au plaidoyer porté par les groupes de jeunes Cible = Minimum 1  | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  | 2.3. Les autorités locales et nationales intègrent dans les curricula de formation professionnelle des modules de formation aux métiers porteurs (particulièrement dans les domaines de l'économie verte et du numérique) libres de stéréotypes et intégrant une approche transformatrice des rapports sociaux de genre |
| R2.3 | Indic R2.3.1. # de pays dont les autorités locales et/ou nationales ont intégré ou renforcé l'intégration dans les curricula de formation professionnelle des modules de formation aux métiers porteurs (particulièrement dans les domaines des énergies renouvelables, et du numérique) libres de stéréotypes et intégrant une approche transformatrice des rapports sociaux de genre suite au plaidoyer porté par les jeunes Cible = Minimum 1 sur les 2 pays | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  | *Renforcer l’expertise régionale et la qualité des interventions des acteur.rice.s, inclut les équipes de Plan International et principales parties prenantes, en matière d’insertion intégrale transformatrice des rapports sociaux de genre, des jeunes femmes et hommes en Afrique de l’Ouest et du Centre, Capitaliser, Partager, Echanger, dans le cadre des activités d'un Centre d’Expertise Régional (CaPE)*  |
| OS 3 | *Indic OS3.1. % des partenaires du CaPE reconnaissent avoir une meilleure compréhension des barrières de genre pour l’emploi et l’entreprenariat au Sahel et en AOC et ont bénéficié d’outils et de documentation pour porter ce sujet. Cible = 70% des partenaires* | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  | R3.1 : Les capacités des acteurs locaux incluant les équipes d'OSEER, de Plan International et des partenaires techniques et financiers, sont renforcées sur la base des modules d’apprentissage, outils, partage et session d’échange méthodologiques issus des projets modèles existants qui permettent de créer un "espace d'innovation au féminin" autour de l'insertion intégrale porteuse d'égalité F-H au Sahel et en AOC défis du 21ème siècle  |
| R3.1 | Indic R3.1.1 # femmes et hommes des équipes terrains de Plan International, jeunes et partenaires techniques, financiers et stratégiques d'OSEER dont les compétences sont renforcées pour accompagner les jeunes, notamment les femmes, vers leur insertion intégrale porteuse d’égalité F-H, grâce notamment aux projets pilotes et sur la base des modules d’apprentissage (désagrégé par sexe, âge, lieu) Cible = 49 personnes  | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  JF 16-17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JF 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 16 -17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| Indic R3.1.2. # "espace d'innovation au féminin" autour de l'insertion intégrale porteuse d’'égalité F-H au Sahel et en AOC est créer et partage le savoir expérimental d'OSEER Cible = 1  | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  | R3.2 : Le savoir et l’expertise acquise par Plan International et ses partenaires sur le terrain sont capitalisés, analysés et diffusés afin que les expériences modèles et le dispositif d'insertion intégrale des jeunes femmes et jeunes hommes créé puissent être capitalisés et diffusés auprès des principaux acteurs. |
| R3.2 | Indic R3.2.1. # d’acteur.rice.s sahélien.ne.s ayant bénéficiés du CaPE par pays, type de structure et type de participation Cible = 60 entités (ONG, organisations de la sociétés civiles, Ministères, etc) | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  JF 16-17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JF 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 16 -17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  | R3.3 : Les résultats du programme contribuent à la recherche et au développement d’initiatives à fort impact dans le cadre de partenariats stratégiques avec les pouvoirs publics, sociétés civiles, secteur privé, centres de formation et les centres de recherche basées dans les pays et la région. |
| R3.3 | Indic R3.3.1. # d'évènements organisés au CaPE au cours des 3 ans de la phase 1 Cible = 6 évènements (2 par an) | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| Ind R3.3.2 # de personnes ayant participé aux activités du CaPE au cours des 3 ans de la phase 1 cibles 30 personnes par évènement soit 30\*6= 180 | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
|  JF 16-17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JF 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 16 -17 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| JH 18-28 ans | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| Indic R3.3.3. #de documents partagés par le CaPE au cours des 3 ans de la phase 1 Cible = minimum 3 | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |
| Indic R.3.3.4. # site internet CapE- OSEER est actif et est consulté Cible = 1 site ou page consultée et animée avec 5 posts par mois minimum | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** | **0** | **0** | **0%** |

**Annexe 6  : Cadre éthique MERL**

**Annexe 7 : Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social-**

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (le "**Marché**")

A : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché[[1]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftn1);

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'unedécision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr[[2]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftn2);

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

1. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

1. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
2. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial[[3]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftn3).
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

1. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de[[4]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftn4)

En date du : jour de :

[[1]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftnref1) Dans l’hypothèse d’une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettront d’estimer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l’AFD.

[[2]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftnref2) Dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d’Intégrité les informations complémentaires qui permettront d’estimer que cette décision exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l’AFD.

[[3]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftnref3) Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

[[4]](https://ukc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=fr&rs=en%2DUS&wopisrc=https%3A%2F%2Fplaninternational.sharepoint.com%2Fsites%2FConventionProgrammeAFD-Dveloppement%2F_vti_bin%2Fwopi.ashx%2Ffiles%2F73332c63905744859f701dd7079e5dcf&wdenableroaming=1&mscc=1&hid=0B6C67A0-40B5-5000-0F15-464153390FA0&wdorigin=Other&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&usid=5aca17c3-b15d-4491-9faf-1efc0f85c94d&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Medium&ctp=LeastProtected#_ftnref4) En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l’offre au nom du Soumissionnaire joindra à l’Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

**Annexe 10 : Fiches outils de l’AFD**

FICHE-OUTIL 2

**PRENDRE EN COMPTE LE "GENRE"**

**DANS LES PROJETS**

**LE GENRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?**

Le genre fait référence aux attributs sociaux et culturels liés au fait d’être d’un homme ou une femme. Il se distingue du sexe, qui fait référence aux attributs biologiques. Le genre est une construction sociale : il est appris, change avec le temps et diffère selon les cultures. Les rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes changent aussi en fonction de l’âge, du statut social, de l’appartenance à un groupe ethnique ou de la sexualité. Les attributs sociaux et culturels ne sont pas considérés de la même façon : ceux attribués au masculin sont considérés comme supérieurs à ceux attribués au féminin. Cela génère de fortes inégalités entre les femmes et les hommes. Adopter une « perspective de genre » permet de comprendre la construction sociale des genres, les relations de pouvoir inégalitaires entre hommes et femmes, ainsi qu’à l’intérieur du groupe hommes et à l’intérieur du groupe femmes. Compris, ces rôles et rapports sociaux de sexe peuvent être pris en considération dans un projet de développement pour faciliter sa bonne mise en œuvre et veiller à ce que ses bénéfices soient équitablement répartis et que les activités ne renforcent pas les inégalités. Ils peuvent également être déconstruits dans une perspective plus ambitieuse de transformation des rôles et rapports sociaux en proposant des modèles plus égalitaires.

**L’EGALITE DE GENRE : UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET UNE PRIORITE POUR L’AFD**

L’égalité entre les genres est à présent reconnue par la communauté internationale comme un puissant facteur de développement durable et de lutte contre la pauvreté. L’Objectif de Développement Durable n°5 place l’autonomisation des femmes et des filles et l’égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l’agenda international.

C’est dans le but de contribuer à un développement durable, inclusif et équitable entre les femmes et les hommes que l’AFD a adopté une démarche volontariste d’intégration du genre dans ses opérations et ses stratégies. Un Cadre d’intervention transversal (CIT) sur le genre et la réduction des inégalités femmes- hommes a été adopté sur la base des objectifs fixés par le 2ème Document d’Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017). Les principales finalités de ce cadre d’intervention continuent de se décliner selon trois priorités opérationnelles :

 Prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l’AFD ;  Promouvoir le genre comme un des objectifs de ses interventions ;  Accompagner l’évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

En 2018, l’AFD est entrée dans une nouvelle phase avec de nouveaux engagements opérationnels plus ambitieux, conformément aux orientations déterminées par le CICID en février 2018 et la Stratégie Internationale de la France pour l’égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) qui fixe des objectifs précis à atteindre : 50% des volumes annuels d’engagements auront un objectif genre principal ou significatif (ce qui correspond respectivement aux notations 2 ou 1 du marqueur genre du CAD), dont 700 M EUR annuels de projets notés CAD 2 (objectif principal) d’ici 2022.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 augmente les ambitions et fixe un objectif de 75% de l’aide publique au développement contribuant à l’égalité femmes-hommes/l’émancipation des femmes d’ici 2025, dont 20% de projets dont l’objectif principal est la réduction des inégalités de genre, soit des projets notés CAD 2 selon le marqueur genre défini par le CAD de l’OCDE. Le GAP III de l’Union européenne pose par ailleurs l’objectif d’atteindre 85% d’APD genrée d’ici 2025.

**La prise en compte du genre est désormais un élément systématique d’analyse et de sélection de demandes de cofinancement Initiatives OSC présentées à MPC/MPN/ OSC.**

Un projet aveugle au genre est potentiellement un projet qui contribue à renforcer les inégalités de genre.

|  |
| --- |
| ***Encadré – la notation des projets selon le marqueur « Egalité homme – femme » du CAD de l’OCDE*** *Toutes les opérations financées par l’AFD sont notées selon les trois niveaux du marqueur « Egalité homme-femme » du CAD de l’OCDE. Pour les projets cofinancés par le dispositif I-OSC, cette note est attribuée pour chaque projet par MPN/OSC. Ce marqueur permet de comptabiliser la part de l’APD participant à la réduction des inégalités femmes/hommes.* *Noté 0 : Quand l’égalité de genre n’est pas ciblée, le projet est alors considéré comme aveugle au genre.* *Noté 1 : Quand l’égalité de genre est un objectif important et délibéré mais qu’elle n’est pas le principal motif de la réalisation du projet considéré. L’objectif de l’égalité homme-femme doit être mentionné de manière explicite dans la documentation relative au projet et sa présence ne peut être implicite ni supposée. Dans son manuel relatif au marqueur, l’OCDE précise qu’outre les autres objectifs qu’il vise, le projet considéré est destiné à produire un impact positif pour le progrès de l’égalité entre les sexes et/ou l’autonomisation des femmes et des filles, le recul des discriminations ou des inégalités fondées sur le sexe, ou la réponse à des besoins sexo-spécifiques. Pour cette notation 1, plusieurs critères doivent être réunis : une analyse sexo-spécifique du projet a été effectuée, ses conclusions ont servi à étayer la conception du projet et l’intervention s’inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire ». Au moins un objectif explicite concernant l’égalité entre les femmes et les hommes, auquel est associé au moins un indicateur sexo-spécifique est formulé (ou le sera dans le cadre du projet) ; les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu’il y a lieu, et il est prévu de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet sur le plan de l’égalité homme-femme et d’en rendre compte lors de la phase d’évaluation.* *Noté 2 : Quand l’autonomisation des femmes ou l’égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal du projet et détermine de façon fondamentale sa conception.* |

**QUELLES SONT LES ATTENTES DE L’AFD EN LA MATIERE ?**

L’AFD renforce ses exigences pour que la prise en compte du genre ne soit pas considérée comme un supplément d’âme au projet mais soit constitutive de l’analyse du contexte, la définition des objectifs, des activités et des indicateurs du projet ainsi que le renforcement de capacités des organisations partenaires.

Dès la réponse à l’AMI et a fortiori dans la NIONG, l’AFD attend que l’OSC explique comment les enjeux de genre ont été pris en compte dans :

* L’analyse du contexte / diagnostic et enjeux : la présentation du contexte et des enjeux du projet doit inclure une présentation des enjeux de genre dans le secteur d’intervention du projet et dans la/les zone(s) concerné(e)s. Si l’OSC n’est pas en mesure de fournir une analyse poussée des enjeux de genre, elle pourra l’inclure dans les activités et prévoir un budget spécifique pour ce faire.
* La présentation de l’OSC et de ses partenaires : Elle doit permettre de comprendre si l’OSC et ses partenaires disposent des compétences pour intégrer ces enjeux dans le projet ou comment ils envisagent de les acquérir ou les mobiliser. L’OSC signalera également si elle dispose d’une stratégie genre.
* La genèse du projet et la manière dont il a été conçu : l’OSC précisera comment les femmes et les hommes ont été associé·es à l’élaboration du projet.
* La définition des objectifs visés et résultats attendus : L’OSC décrira pour chaque objectif comment l’approche genre est prise en compte et comment cela se traduit, de manière explicite, dans les résultats et activités. Les indications qu’elle fournit permettront d’apprécier comment les rôles, les barrières et besoins spécifiques des femmes et des hommes sont pris en compte, et, le cas échéant, comment le projet contribuera à faire évoluer les rôles et rapports sociaux de genre vers plus d’égalité entre les femmes et les hommes
* Le renforcement de capacités : comment l’approche genre est intégrée dans les actions de renforcement de capacités (égale participation aux formations, gouvernance des structures…etc.) et les actions de renforcement de capacités sur le genre spécifiquement (formation, atelier)
* La qualification des bénéficiaires : la NIONG expliquera si et en quoi les activités bénéficieront différemment aux femmes et aux hommes. Les bénéficiaires et cibles seront ventilées par sexe.
* Les indicateurs : désagrégés par sexe, ils devront permettre de qualifier l’ambition du projet au regard du contexte et de l’existant (une cible de 40% de filles scolarisées peut être une ambition élevée dans certains contextes, mais correspondre à l’existant ou une faible progression dans d’autres.) et de mesurer la participation et les effets pour les femmes et pour les hommes
* Le suivi-évaluation : l’OSC présentera comment son dispositif de suivi (collecte de données désagrégées) et l’évaluation permettront de bien suivre et évaluer la manière dont le projet atteint les résultats qu’il s’est fixés en matière de genre, les freins rencontrés et les leviers d’action mobilisables pour réajuster, le cas échéant, le projet en conséquence et si, au regard des enjeux, il pourrait être plus ambitieux.

L’AFD attend également que la prise en compte du genre soit reflétée dans le cadre logique du projet et que l’ensemble de ces aspects soient suivis et réexaminés régulièrement en cours de mise en œuvre du projet. Les termes de référence de l’évaluation devront explicitement prévoir une question évaluative sur le genre et l’évaluateur/trice être en capacité d’apprécier l’effectivité et la qualité des activités réalisées et résultats atteints en la matière.

MPN/OSC invite les OSC à prendre en compte le genre dans une perspective [intersectionnelle,](https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E-Genre_et_developpement-Fiche02-ecran.pdf) c’est-àdire tenant compte des autres caractéristiques sociales qui peuvent représenter des facteurs de discriminations combinés comme l’âge, le handicap ou l’origine réelle ou supposée.

**Par ailleurs, MPN/OSC encourage vivement les OSC à se doter d’un mécanisme de prévention et de réponse appropriée aux abus sexuels et pratiques de harcèlement qui pourraient être perpétrés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Une fiche-outil spécifique est proposée sur la protection contre l’exploitation et les abus sexuels dans les projets (Fiche-outil 9).**

**COMMENT PRENDRE EN COMPTE L’EGALITE DE GENRE DANS UN PROJET INITIATIVES OSC ?**

  Analyse du contexte du projet et diagnostic des enjeux

Quels sont les rôles et places respectifs des femmes et des hommes dans le ménage et la communauté ? Cela a-t-il pour conséquence des inégalités d’accès aux services, aux ressources, aux espaces physiques ou de décision ? De la violence l’égard des filles et des femmes ? Comment cela jouera-t-il un rôle dans le projet ? Est-ce susceptible de freiner l’atteinte des objectifs du projet ? Quels sont les leviers que le projet pourrait actionner pour lever ces freins ? Quelles sont les ressources et biens contrôlés par les femmes, d’une part, par les hommes d’autre part ? Comment la prise de décision s’effectue au sein du ménage, de la communauté ? Comment se répartissent les tâches productives et reproductives entre les femmes et les hommes ? Quel est l’impact de cette répartition des tâches sur leur disponibilité et leur capacité à participer aux activités du projet ? L’analyse de la situation que vous faites s’appuie-t-elle sur des données désagrégées par sexe et genre ? Le diagnostic et l’analyse des besoins ont-ils été réalisés en consultant autant les femmes que les hommes, les filles que les garçons ? Les femmes sont-elles demandeuses de changement, comment et quand s’expriment-elles ? Ont-elles la possibilité de négocier avec les hommes de leur entourage, les autorités, et sont-elles soutenues pour le faire ?

Avez-vous identifié des OSC, institutions, expertises engagées localement en faveur de l’égalité des genres ? Avez-vous connaissance des lois et politiques nationales qui protègent et garantissent des droits aux femmes ? Le contexte politique et juridique est-il favorable à l’égalité des genres ?  Conception du projet

Le projet est-il susceptible d’avoir des effets négatifs sur les femmes ou les hommes (double journée des femmes, mesures de rétorsion, perte de contrôle d’une activité, baisse de revenus), sur les filles ou les garçons ? Est-il susceptible de renforcer les stéréotypes de genre et/ou les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons ? Existe-il des obstacles sociaux, religieux, juridiques et/ou culturels susceptibles d’empêcher la participation des femmes, des filles, des hommes ou des garçons au projet ? Comment le projet entend prévenir les effets négatifs potentiels et lever les obstacles rencontrés ?

Les objectifs du projet prennent-ils en compte les rôles différenciés et les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons ? Le projet vise-t-il la réduction des inégalités femmes/hommes dans l’accès aux services essentiels, le contrôle des ressources et des revenus, l’accès au droit, à la justice et la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation des femmes, y compris des jeunes femmes, aux espaces de décision (économique, politiques et sociaux) ?

Les résultats attendus bénéficient-ils également aux femmes et aux hommes ? Visent-ils la réduction des inégalités et/ou l’indépendance économique et/ou l’accroissement du pouvoir d’agir et de décider des femmes et/ou l’évolution et le respect de leurs droits ?

Les activités prévues sont-elles organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes, des filles et des garçons, à égalité (diffusion de l’information, horaires, garde d’enfants, temps de parole pour les femmes, y compris les jeunes femmes etc.) ?

Permettent-elles de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande émancipation des femmes et/ou de déconstruire les stéréotypes de genre, et/ou de lutter contre les violences de genre ? Les activités du projet pourraient-elles avoir un impact sur les rapports sociaux de genre et sur la division du travail au sein du ménage ou dans la société ? Pourraient-elles avoir un impact sur les normes sociales, le droit coutumier ou la législation nationale ?

L’équipe projet et les partenaires sont-ils suffisamment formés sur le genre et l’égalité femmes-hommes ? Une charte ou une politique interne à l’OSC et/ou à ses partenaires, de prévention des discriminations, de lutte contre le harcèlement moral et/ou sexuel et contre les agissements sexistes et stéréotypes existeelle et sera-t-elle appliquée ?

* Suivi et évaluation, indicateurs

Les indicateurs de suivi permettent-ils d’évaluer le nombre de femmes et d’hommes, de filles et de garçons bénéficiaires ?

Permettent-ils d’apprécier le nombre de femmes et d’hommes en situation de responsabilité ? participant à chaque activité ?

Les indicateurs de résultats permettent-ils de mesurer l’évolution vers l’égalité, ou la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines ?

Existe-il d’autres indicateurs sur les connaissances, attitudes et pratiques de la communauté concernant la participation et le leadership des femmes (changement de perception de la capacité des femmes à prendre des décisions), en particulier des jeunes femmes, qui devraient être inclus ?

* Budget

Si votre OSC ou vos partenaires ne disposent pas des compétences nécessaires sur le genre, le budget prévoit-il des formations à la perspective de genre, le renforcement de l’équipe du projet, des partenaires ou l'engagement temporaire d'un·e consultant·e dans ce domaine ?

Le budget bénéficiera-t-il également aux femmes et aux hommes ?

Le budget reflète-t-il bien l’ensemble des mesures que vous souhaitez prendre pour favoriser une égale participation des femmes et des hommes au projet, la mise en place d’adaptations nécessaires ou la collecte de données désagrégées par sexe ?

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Appréhender les enjeux de genre selon le contexte et le secteur d’intervention**

Le groupe AFD et le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères ont lancé un [MOOC genre et développement a](https://mooc-campus.afd.fr/enrol/synopsis/index.php?id=2)ccessible gratuitement. Plusieurs modules sont déjà disponibles : 1) Définition et histoire des concepts de genre et développement, 2) Intégrer le genre dans les pratiques des organisations, 3) Intégrer le genre dans les politiques publiques, 4) Intégrer le genre dans les projets de développement. [L’essentiel sur les enjeux de genre et de développement,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-09/Essentiel-genre-et-developpement-Pauses-Genre-AFD.pdf) un document composé de 24 "pauses genre" qui visent à créer un socle commun de connaissances de base sur les enjeux d’égalité femmes- hommes dans les domaines et régions d’intervention de l’AFD.

Des [boites à outils sectorielles](https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/egalite-des-sexes) [(Education, Formation professionnelle et Emploi,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-education-formation-professionnelle-emploi.pdf) [Eau et Assainissement,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-eau-assainissement.pdf)

[Energie,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-energie.pdf) [Transport et Mobilité,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-transport-mobilite.pdf) [Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-secteur-prive-entrepreunariat-inclusion-financiere.pdf) [Santé,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-sante.pdf) [Développement urbain,](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-developpement-urbain.pdf) [Développement rural, agriculture, biodiversité](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-10/Boite-a-outils-genre-agriculture-developpement-rural-biodiversite.pdf) et [Diligences environnementales et sociales)](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-02-04-37/boite-outils-genre-diligences-environnementales-sociales.pdf) ont été élaborées par l’AFD pour présenter les enjeux dans chacun de ses secteurs d’intervention et fournir des outils et exemples pour une bonne intégration du genre.

Le[s Profils genre pays p](https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/egalite-des-sexes)our un panorama institutionnel, règlementaire et une présentation des partenaires institutionnels, associatifs ou de la recherche actifs dans le domaine de l’égalité femmes/ hommes. 40 fiches pays disponibles dans les pays d’intervention de l’AFD.

A l’occasion du 25ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d’action de Pékin, véritable feuille de route internationale sur l’égalité femmes-hommes adoptée en 1995 par 189 Etats, les [revues nationales des pays](https://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020/preparations) sont publiées sur le site d’ONU Femmes.

Des [données sur les lois et normes sociales](http://www.oecd.org/fr/dev/d%C3%A9veloppement-genre/) et l’égalité femmes-hommes par pays et régions sont également disponibles sur le site de l’OCDE.

**Pour se former et être accompagné dans la conception, le suivi et évaluation par une expertise externe.**

Le F3E a réalisé des [fiches pédagogiques sur Genre et développement](https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E-fiches-pedagogiques-genre-et-developpement-2021.pdf) qui permettent de revenir sur les concepts de base du genre, de l’approche intersectionnelle ou des violences basées sur le genre et donnent des clefs méthodologiques pour intégrer le genre dans le cycle du projet terrain ou d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Plusieurs documents de capitalisation de la communauté de pratique Genre sont également disponibles : [Vivre le genre !](https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E_Guide-Genre_web.pdf), [Agir pour le genre.](https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E%E2%80%93Agirpourlegenre.pdf)

Le F3E accompagne et peut cofinancer des études genre proposées par ses membres. Les membres du

F3E peuvent candidater chaque automne à l’appel à manifestation d’intention publié sur le [site du F3E.](https://f3e.asso.fr/)

[Coordination SUD p](https://www.coordinationsud.org/nos-appuis-aux-ong/integrer-genre-organisation/)ropose régulièrement des [formations s](https://www.coordinationsud.org/formations-2-3/)ur l’intégration du genre dans un projet ou dans l’organisation ainsi que des formations sectorielles. Le [Fonds de Renforcement Institutionnel et Or](https://youtu.be/GXbuQTJsyCM)ganisationnel genre permet un accompagnement sur mesure des organisations pour une meilleure intégration du genre au siège de l’OSC et dans sa stratégie partenariale.

Coordination SUD a réalisé un [Guide d’appui à l’intégration de l’approche genre dans son organisation](https://www.coordinationsud.org/document-ressource/guide-integration-genre/) ainsi qu’un guide d’autoformation sur les [Violences sexistes & sexuelles-Prévenir et protéger dans le secteur de la solidarité internationale.](https://www.coordinationsud.org/document-ressource/guide-dautoformation-violences-sexistes-sexuelles/)

Pour trouver les coordonnées d’une experte pour vous accompagner, vous pouvez consulter [L'annuaire mondial des expertes des questions de genre et d'égalité. - Expertes Genre.](https://expertesgenre.fr/)

FICHE-OUTIL 3

**LA THEMATIQUE « BIODIVERSITE-**

**CLIMAT »**

Les crises ont plongé dans la pauvreté 120 millions de personnes de plus ces trois dernières années. Dans le même temps, les impacts du dérèglement climatique et la dégradation des services écosystémiques, menaces existentielles pour nos sociétés, mettent encore plus en danger les acquis de développement sur les plans sociaux, économiques ou sécuritaires.

Pour répondre à ces enjeux, les Accords internationaux fixent à la fois le cap et la voie : l’Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal engagent les 197 pays à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et 2°C d’ici la fin du siècle, et à stopper et inverser la perte de biodiversité d’ici à 2030. Ils soulignent, pour y parvenir, la nécessité de définir et mettre en œuvre des stratégies pays de long-terme, bas-carbone, résilientes et positives pour la nature.

Lutter contre cette double crise du climat et de la biodiversité exige de déployer des transformations profondes de nos économies et de nos sociétés. Le dernier rapport du GIEC rappelle cependant que les tendances sont largement insuffisantes, et qu’elles vont demander des engagements supplémentaires des parties et un travail conséquent et urgent de mise en œuvre, partout et par tous, dans cette « décennie critique ».

La stratégie climat et développement de l’AFD recouvre quatre axes principaux :

Axe 1 : Assurer une activité « 100% accord de Paris »

Axe 2 : Augmenter les volumes de finance climat

Axe 3 : Contribuer à la redirection des flux financiers

Axe 4 : Co-construire les solutions et peser sur les normes

Une nouvelle feuille de route Planète (Climat et biodiversité) de l’AFD pour la période 2024-2029 est en cours de rédaction.

**LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS**

**1. Prise en compte de la préservation de la biodiversité, de la gestion des milieux et des ressources naturelles**

**BIODIVERSITE, DE QUOI PARLE-T-ON ?**

La biodiversité, dans son sens le plus large, est la vie sur Terre sous toutes ses formes. La CDB (la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique) la définit depuis 1992 comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, terrestre, marine, aquatique et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes ».

Pour les bailleurs de fonds tels que l’AFD, les enjeux de biodiversité et de ressources naturelles font référence au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la CDB adopté en décembre 2022 et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) numéros 14 et 15 :

* « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable »,
* « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ».

La biodiversité contribue aux grands équilibres de la biosphère et rend des services aux sociétés humaines

(ressources alimentaires et énergétiques notamment). Elle doit ainsi faire l’objet d’une grande attention. La préserver suppose de préserver également l’ensemble des mécanismes biophysiques qui sous-tendent l’écologie de ces espèces animales et végétales en interaction avec leur milieu. Il s’agit en particulier, des petits et grands cycles de l’eau ou des minéraux via les sols (en particulier le carbone).

Partout sur la planète, la dégradation de la biodiversité se poursuit et met en péril la survie humaine sur Terre. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) parle d’une sixième extinction de masse et appelle les acteurs économiques et politiques à agir fermement face à l’urgence des crises écologique et climatique. L’extension de cultures et de pâturages sur les espaces naturels, les pratiques agricoles et forestières non durables, l’expansion urbaine ainsi que le développement des infrastructures et industries extractives sont des facteurs déterminants directs de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité qui y est associée et engendrent des conséquences qui affectent directement plus de 3,2 milliards de personnes. Le coût annuel des pertes de services rendus par la biodiversité aux économies est estimé à plus de 20 % du PIB mondial (soit environ 20 000 milliards

$).

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal vise à stopper et inverser la perte de nature. Ce cadre comporte 23 cibles14 mondiales orientées vers l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes à atteindre à l’horizon 2030 et au-delà en vue de la protection et de l’utilisation durable de la biodiversité. Les orientations marquantes du CMB sont, outre ses cibles spécifiques sur l’état de la biodiversité, de promouvoir leur intégration dans tous les secteurs économiques (« mainstreaming »), d’accroître les flux financiers publics et privés en faveur de la biodiversité, de réduire les financements néfastes et de rechercher l’alignement de ces flux financiers sur ces enjeux.

**L’AMBITION POUR LA BIODIVERSITE DE LA FRANCE ET DU GROUPE AFD**

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel, du fait de ses outremers et de sa Zone d’Economie Exclusive (ZEE) en mer, et a fait de la préservation de la biodiversité un des marqueurs de son action extérieure. Elle mène à cet égard une diplomatie engagée dont les initiatives sont promues, entre autres, par sa politique de développement et d’investissement solidaire et au travers l’agenda de l’action internationale (soutien aux objectifs du CMB, notamment le 30/30 via la Coalition de la Haute Ambition pour la nature et les peuples (HAC) et les One Planet Summit pour les forêts, les océans, l’eau). L’AFD accompagne cette ambition de la France.

Le groupe AFD est en effet engagé en faveur d’un développement réconcilié avec la nature et mène depuis plus de vingt ans des actions pour la biodiversité et la promotion de l’agriculture durable, des villes

**14** *23 cibles couvrant 3 grandes thématiques :* la réduction des menaces pour la biodiversité, la satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages, les outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration

vertes ou encore d’une économie bleue responsable. Depuis 2020, la politique du Groupe en faveur de la planète s’appuie sur deux grands objectifs, la promotion de programmes de préservation de la nature d’une part et le soutien à des projets de développement contribuant à des économies positives pour la nature d’autre- part.

L’approche « Nature positive » doit permettre l’alignement des actions du Groupe au Cadre mondial de la biodiversité. Elle se décline en trois niveaux :

* Etre « 100% net-zéro » en biodiversité, c’est-à-dire ne pas soutenir de programmes qui induiraient des pertes nettes de biodiversité,
* Financer la conservation en contribuant à l’objectif 30/30 du CMB,
* Intégrer la biodiversité dans l’ensemble du portefeuille de projets (« mainstreaming »).

En termes de financement, cette stratégie se traduit en deux objectifs à l’horizon 2025 :

1. Porter à 1 milliard d’euros le montant de sa finance biodiversité (part des projets à co-bénéfices biodiversité),
2. Assurer que sa finance climat soit, à hauteur de 30%, directement positive pour la biodiversité (part de la finance climat ayant aussi des co-bénéfices biodiversité).

**La prise en compte de la biodiversité est désormais un élément systématique d’analyse et de sélection des demandes de cofinancement Initiatives OSC présentées à MPC/MPN/OSC.**

|  |
| --- |
| ***Encadré – la notation des projets selon le marqueur « Biodiversité » du CAD de l’OCDE****Toutes les opérations financées par l’AFD sont notées selon les trois niveaux du marqueur « Biodiversité » du Comité d’aide au développement (CAD) mis en place par l’OCDE depuis 1992 pour faciliter le suivi, la coordination et la comparabilité des activités des membres du CAD axées sur les objectifs des trois Conventions de Rio (changement climatique, biodiversité, désertification).****Pour les projets cofinancés par le dispositif I-OSC, cette note est attribuée pour chaque projet par MPN/OSC.****Le marqueur CAD Biodiversité permet d’identifier les projets et engagements de l’aide publique au développement qui contribuent à au moins un objectif de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Ces objectifs sont :* *- la conservation de la diversité biologique* *- l'utilisation durable des éléments qui la constituent (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques)* *- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.* *L’OCDE fournit des critères d’éligibilité permettant de déterminer si une activité contribue à un des objectifs de la CDB, ainsi que des exemples de types d’activités contributrices. Ainsi, l’activité peut avoir un impact positif directement sur la biodiversité ou les ressources naturelles, mais aussi sur les capacités et le fonctionnement de la gouvernance de la biodiversité (politique, régulation, connaissances, compétences, ressources financières, humaines et technologiques …). Il est donc essentiel, dans ce cadre, de ne pas exclure de la finance biodiversité les projets développant une approche « soft », par exemple axée sur la transformation des institutions ou le renforcement de capacités au profit de la biodiversité.* ***Un projet peut obtenir un marquage CAD Biodiversité de 0 à 2 :***  ***- CAD 2 : L'objectif principal du projet contribue à au moins un objectif de la CDB ;*** ***- CAD 1 : Un objectif secondaire du projet contribue significativement à l’un des objectifs de la CDB ;*** ***- CAD 0 : L’activité n’est pas orientée vers la réalisation des objectifs de la CDB*** ***Quelques éléments d’interprétation :*** *Un objectif principal est défini explicitement comme étant fondamental dans la conception et l’impact du projet. Il peut être déterminé en répondant à la question : le projet aurait-il été réalisé, ou conçu de cette manière, sans cet objectif ?* *Un objectif secondaire, tout en étant important et décrit explicitement, ne compte pas parmi les motivations principales du projet. Il est mentionné explicitement mais est arrimé à une autre finalité qui aurait pu être financée sans cette attention à la biodiversité. Les projets rentrant dans cette catégorie, et qui correspondent en général à des interventions « sectorielles », sont dits à « cobénéfices pour la biodiversité ».* |

**QUELLES ATTENTES DE L’AFD EN TERME DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION BIODIVERSITE DANS LES PROJETS ?**

L’engagement pris par le Groupe AFD d’atteindre 1 milliard de finance biodiversité à horizon 2025 se concrétise par une préférence donnée aux projets qui génèrent un impact positif pour la nature. Au-delà de la maîtrise des impacts négatifs potentiels liés aux activités menées, l’enjeu principal de l’intégration de la nature et de la biodiversité dans les projets de développement soutenus par l’AFD est de contribuer le plus efficacement possible à la transition des modèles de développement socio-économiques vers des pratiques plus durables. Il s’agit d’orienter les trajectoires de développement vers des scénarios de durabilité environnementale forte sur le long terme, tout en s’assurant que les services essentiels fournis par la nature aux sociétés sont sécurisés et accessibles à tous, de manière équitable.

Les projets de développement peuvent être de trois catégories distinctes :

1. **Les projets qui ont des effets globalement positifs sur la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles,** notamment ceux qui :
	* Améliorent la qualité des milieux et visent l’usage raisonné des ressources naturelles,
	* Permettent de réduire les pressions sur les milieux sensibles et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles,
	* Améliorent l'état de la biodiversité, à travers des actions de conservation et de gestion durable.

Deux types de projets sont considérés ici :

* + 1. Les projets ayant pour finalité la préservation de la biodiversité ou la gestion des milieux ou,
		2. Les projets présentant des co-bénéfices sur ces thématiques.

**Remarque préliminaire**

L’appréciation des effets d’un projet sur l’état de la biodiversité et des ressources naturelles (espèces présentes, pressions sur les milieux etc.) doit être faite au regard de son contexte ce qui suppose une analyse de contexte. Si l’OSC souhaite approfondir cette analyse de contexte, elle peut réaliser un diagnostic de référence (particulièrement conseillé pour les projets à finalité « biodiversité »). Dans ce cas, son coût pourra éventuellement être intégré dans le financement demandé à l’AFD.

|  |
| --- |
| **Exemples de projets ayant des effets positifs sur la biodiversité** * Aires protégées, appui aux OSC d’environnement, projets de conservation de biodiversité,
* Gestion durable des forêts, REDD+, mécanismes de paiement pour services environnementaux, gestion durable des pêches, restauration écologique,
* Agroécologie, agroforesterie, pastoralisme-transhumance gestion durable des bassins versants, gestion efficiente des ressources en eau, préservation/restauration des sols,
* Filières bio-équitables, mécanismes de certification et labels, traçabilité des produits,
* Aménagement d’espace verts en milieu urbain, traitement durable des déchets, réduction de l’impact des déchets, assainissement, traitement des eaux usées, dotations pour projets environnementaux réduisant la pollution des milieux.
 |

1. **Les projets qui sont globalement neutres en termes d’effet sur la biodiversité et les ressources naturelles** lorsqu’ils évitent ou minimisent, les impacts négatifs sur la biodiversité et l’environnement.

1. **Les projets qui peuvent avoir des effets négatifs sur l’état de la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles :**
	* Si les activités induisent des impacts résiduels sur les milieux et les ressources naturelles au niveau local malgré la mise en place de mesures compensatoires,
	* Si les actions du projet portent atteinte à des habitats critiques (c’est-à-dire des zones abritant une biodiversité très riche, des espèces menacées ou des forêts primaires).

**A cet effet, les demandes de financement qui sont soumises à MPC/MPN/OSC devront présenter clairement, dès la réponse à l’AMI et de façon détaillée dans la NIONG, comment les enjeux de biodiversité sont pris en compte dans le cadre des activités menées.**

**L’OSC porteuse de projet devra ainsi expliciter les effets (négatifs, neutres ou positifs) sur l’état de la biodiversité du projet/programme à moyen et long terme et décrire de façon narrative les effets attendus au regard des activités prévues.**

**Trois cas se présentent alors :**

1. Si le projet engendre d’éventuels impacts négatifs sur l’état de la biodiversité, alors les mesures d’évitement, de réduction et de compensation (séquence ERC) des impacts négatifs potentiels qui seront mises en place dans le cadre du projet/programme sont décrites précisément. Les actions prises seront proportionnées aux enjeux biodiversité identifiés lors de la conception du projet. Dans le cadre de sa nouvelle ambition, l’AFD ne soutiendra pas les projets qui ont des effets négatifs sur l’état de la biodiversité et dont le porteur de projet ne prend pas les mesures adaptées pour les réduire, les atténuer voire les compenser,
2. Si le projet induit des co-bénéfices sur l’état de la biodiversité mais n’intègre pas d’objectif spécifique sur ces thématiques, alors une analyse des impacts positifs sera conduite et présentée dans les documents de projet,
3. Si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques explicites sur la biodiversité et les ressources naturelles, alors l’OSC précisera en fonction des ambitions du projet :
	* L’analyse du contexte et des enjeux identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir ;
	* La description des politiques biodiversité définies par les pays ou les territoires dans lesquels le projet est mené, en précisant comment le programme entend contribuer à ces politiques, à leur échelle et en fonction des enjeux biodiversité situés dans l’aire d’influence du projet ;
	* La définition des objectifs (principaux ou secondaires tels que présentés dans la notation CAD cidessus) : les objectifs du programme/projet devront se traduire, de manière explicite, dans les activités et les résultats qui seront suivis et évalués ;
	* La liste des activités proposées ;
	* La définition des indicateurs permettant de mesurer l’atteinte des résultats/impacts fixés par le programme et, le cas échéant, les situations de départ/baseline indiquant l’état initial de la biodiversité dans la zone du projet/programme (ou les études nécessaires pour les établir) ;
	* Une description des moyens mis en œuvre (internes et externes) ;
	* Les actions de renforcement de capacités des organisations des partenaires prévues ;
	* Les actions de sensibilisation/formation des bénéficiaires et des citoyen∙nes afin de favoriser la mobilisation et l’engagement citoyen sur ces enjeux (jeunes et femmes notamment – cf. fiche outils « jeunesses actrices » qui aborde les enjeux d’insertion intégrale et de justice intergénérationnelle en lien avec la biodiversité et le climat) ;  Le/les dispositifs de suivi/évaluation prévus.

**Afin de guider l’analyse et de susciter des questionnements sur la contribution du projet à la biodiversité, l’OSC porteuse de projet pourra se référer à la grille du dispositif d’analyse et d’avis développement durable utilisée par l’AFD pour faciliter la prise en compte transversale des Objectifs de Développement Durable (dont la biodiversité**) dans les opérations qu’elle finance. Cette grille est présentée dans la section « pour aller plus loin » ci-après. Une autoévaluation du projet suivant cette grille peut être intégrée à la NIONG sans pour autant être obligatoire. La grille peut également être utilisée pour définir des objectifs d’amélioration des pratiques en passant d’un niveau à un autre le cas échéant (la grille distingue cinq niveaux de prise en compte des enjeux biodiversité).

Pour les projets incluant des activités agricoles, le porteur de projet pourra également se référer à la **note de positionnement de l’AFD sur l’Agroécologie produite en juillet 2022** (voir section « pour aller plus loin »). Celle-ci inclut des grilles d’analyses spécifiques permettant de qualifier les activités d’agroécologie et ainsi d’en déduire des correspondances entre les niveaux fixés par la grille du dispositif d’analyse développement durable et l’évaluation des co-bénéfices biodiversité des activités.

**Enfin, suivant les engagements pris par l’AFD dans sa liste d’exclusion et notamment son article 17 révisé en 2022, les activités qui présentent un risque environnemental et d’atteinte à la biodiversité très élevé ne seront pas financées par MPC/MPN/OSC, notamment** **les suivantes :**

* + Activités menées dans des (a) sites de l'Alliance for Zero Extinction (AZE), (b) sites naturels et mixtes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l’Unesco et (c) espaces légalement protégés (catégories IUCN)
	+ Opération entraînant un impact résiduel négatif et irréversible sur un habitat critique;
	+ Projet forestier ou agricole à large emprise (>100 ha) ne mettant pas en œuvre une méthodologie assurant la zéro-déforestation ;

**La liste d’exclusion de l’AFD est disponible sur le site de l’AFD :** [https://www.afd.fr/fr/ressources/listehttps://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afdexclusion-groupe-afd](https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afd)

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Des exemples d’activités classées en fonction du risque** qu’elles présentent sur la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles sont présentés ci-après à titre d’information.

**Activités à faible risque Activités à risque modéré Activités à risque élevé**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Offre d'éducation, d'assistance technique ou de formation. Actions de sensibilisation communautaire. Expériences agricoles contrôlées, aux fins exclusives de recherche et d'évaluation, restreintes à de petites zones (généralement inférieures à 4 ha). Ces expériences doivent être soigneusement surveillées et aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne doit être affectée. Études, analyses techniques et autres activités productrices d'information, n’incluant pas d’échantillonnage intrusif d'espèces en danger ou d’habitats essentiels. Nutrition, soins de santé ou planification familiale, programmes d’alimentation maternelle et infantile, sauf : (a) lorsque certaines activités peuvent affecter directement l’environnement (construction, systèmes d’approvisionnement en eau, etc.) ou (b) lorsqu’on manipule des bio- déchets dangereux (notamment VIH-SIDA) ou lorsqu’on analyse du sang. Réaménagement de points d’eau aux fins d’utilisation ménagère, de puits superficiels, creusés à la main ou de petits dispositifs de stockage d’eau. Les points d’eau doivent se situer à des endroits où aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne peut être affectée. Constructions à petite échelle : construction ou réfection d’installations, si la superficie totale est inférieure à 1 000 m2 (et quand aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne peut être affectée). Programmes de crédit : lorsqu’il n’y a aucun risque d’incidence environnementale biophysique important. Développement de capacités pour le développement : études ou programmes destinés à développer les capacités des acteurs et actrices en matière de planification du développement.    | Activités de gestion des ressources naturelles à petite échelle ne présentant pas d’impacts négatifs. Agriculture à petite échelle, gestion des ressources naturelles (GRN), assainissement, etc. Expériences agricoles : expériences contrôlées et soigneusement surveillées, exclusivement pour la recherche et pour l’évaluation, sur des terrains de plus de 4 hectares. Construction à moyenne échelle : construction ou réfection d’installations ou de structures, sur des surfaces de plus de 1 000 m2 (entrepôts, hangars de ferme, centres commerciaux de produits de base, centres de formation communautaires…). Routes rurales : construction ou réfection de routes rurales, de moins de 10 km, n’affectant pas de zones écologiquement sensibles (situées à 100 m, au minimum) ou de zone de forêt (située à 5 km au minimum). Échantillonnage : études, analyses techniques ou autres activités similaires, qui peuvent impliquer des échantillonnages intrusifs d’espèces en danger ou d’habitats vitaux. Provision ou stockage de l’eau : construction ou réaménagement de points d’eau à petite échelle ou stockage d’eau pour l’utilisation ménagère ou non ménagère. Appui aux institutions de crédit intermédiaires, lorsque des dégâts environnementaux directs pourraient en résulter. Pesticides : utilisation à petite échelle de pesticides d’utilisation générale, les moins toxiques. Utilisation limitée aux agriculteurs, ainsi qu’aux démonstrations, aux formations et à l’éducation ou à l’assistance d’urgence, encadrées par des professionnel∙les.  |  | Activités de nutrition, de santé ou de planification familiale, si (a) certaines activités incluses risquent d’exercer une incidence directe sur l’environnement (construction, systèmes d’approvisionnement, etc.)  Aménagement d’un bassin fluvial. Aménagement de nouvelles terres : terrassement de terres agricoles. Réimplantation planifiée de populations humaines. Construction de routes de pénétration ou réfection de routes (primaires, secondaires ou tertiaires) de plus de 10 km de long. En particulier, routes pouvant traverser ou passer à proximité de terrains forestiers ou d’autres zones écologiquement sensibles. Approvisionnement en eau par canalisation et construction d’égouts. Construction de points d’eau à grande échelle. Irrigation à grande échelle. Structures de gestion de l’eau : barrages et digues. Drainage de basfonds ou d’autres zones inondées. Mécanisation agricole à grande échelle. Acquisition ou utilisation de pesticides sur une grande superficie. Production ou exploitation industrielle : scierie, transformation agro-industrielle de produits forestiers, tanneries, teinture d’étoffes, etc.   |

**Présentation de la grille biodiversité du dispositif d’analyse et d’avis développement durable de l’AFD.**

En cohérence avec les ODD, le dispositif d’analyse des enjeux du développement durable intègre les orientations stratégiques de l’Agence et est organisé en trois piliers et sept dimensions : (i) le pilier Planète intègre les trois dimensions : Biodiversité, Bas carbone et Résilience, (ii) le pilier Humain intègre les deux dimensions Social et Genre, et (iii) le pilier Economie et Gouvernance intègre les deux dimensions Economie et Gouvernance.

**Les grilles d’analyse sont disponibles sur le site de l’AFD :** [https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analysehttps://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durabledeveloppement-durable](https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable)

La grille biodiversité est décomposée en cinq sous-critères d’évaluation qui peuvent être repris en fonction de leur pertinence :

* Intégrité, fonctionnalité et connectivité des écosystèmes ;
* Durabilité des usages des ressources naturelles ;
* Inclusion des populations dans la gestion des milieux et ressources naturelles ;
* Amélioration et partage des connaissances, données et technologies pertinentes en matière de biodiversité et d’usage durable des ressources naturelles ;
* Élaboration ou consolidation d’un cadre politique, réglementaire et de gouvernance favorable à la biodiversité.

Pour chaque sous-critères, cinq niveaux d’impacts sont définis : deux négatifs, un nul et deux niveaux positifs. Les 4 premières niveaux correspondent au marqueur CAD 0, le niveau 1 correspond au marqueur CAD 1, et le niveau 2 correspond au niveau CAD 2. Le passage d’un niveau à un autre permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le projet et peut donc être utilisé pour définir les objectifs d’amélioration par le porteur de projet.

**La note de positionnement de l’AFD sur l’Agroécologie est disponible sur le site internet de l’AFD :**

[https://www.afd.fr/fr/ressources/meilleure-integration-transition-agroecologique-projets-financeshttps://www.afd.fr/fr/ressources/meilleure-integration-transition-agroecologique-projets-finances-groupe-afdgroupe-afd](https://www.afd.fr/fr/ressources/meilleure-integration-transition-agroecologique-projets-finances-groupe-afd)

**Outil d’identification des activités pro-climat et biodiversité en même temps dans les projets de développement.**

En lien avec l’objectif du Groupe d’assurer que 30% de sa finance climat est directement positive pour la biodiversité, l’AFD a développé un outil Excel qui permet d’identifier les activités pro-climat et biodiversité qui peuvent être menées dans les projets pour une meilleure prise en compte des synergies climat / biodiversité. Cet outil liste des activités qui ont des co-bénéfices climat et biodiversité, aide les porteurs et porteuses de projet à identifier des solutions fondées sur la nature, permet d’étayer les argumentaires climat à partir d’activités existantes et peut également permettre d’orienter l’analyse des enjeux du projet en amont de sa conception. Il est recommandé aux OSC d’utiliser cet outil, le plus en amont possible, lors de la conception de son projet/programme.

**L’outil est disponible sur demande auprès de l’AFD.**

2. PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE

CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ET SES EFFETS - **LE CLIMAT DANS LES PROJETS**

**Les OSC contribuent à l’activité climat en développant des projets et des initiatives qui ont des bénéfices en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Elles influencent aussi les acteurs publics pour l’intégration des enjeux climat dans les politiques publiques. Enfin, elles améliorent leurs propres pratiques internes à travers leurs démarches de Responsabilité sociale des organisations (RSO).**

**CLIMAT, DE QUOI PARLE-T-ON ?**

Les effets du changement climatique font porter un risque majeur sur la réduction de la pauvreté et la prospérité des sociétés. Il y a urgence à agir en faveur d’un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, à tout mettre en œuvre pour stabiliser la température moyenne mondiale et adapter les économies et les sociétés aux effets d’un climat mondial déréglé.

L’Accord de Paris sur le climat adopté lors de la COP21 de 2015 et les Objectifs de Développement Durable notamment l’ODD 13 « prendre d’urgence des mesures relatives pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » fournissent un cadre structurant pour les pays et les acteurs du développement afin de prendre en compte ces enjeux.

On entend par atténuation, adaptation et politiques publiques, les notions suivantes :

* **Atténuation** : Alignement avec les enjeux climat bas carbone (*Action sur les émissions de gaz à effet de serre consistant à les réduire, les limiter ou protéger et améliorer les puits et réservoirs de GES*) ;
* **Adaptation** : résilience au changement climatique (*degré d’ajustement d’un système à des changements climatiques (y compris la variabilité climatique et les extrêmes*) afin d’atténuer les dommages potentiels, de tirer parti des opportunités ou de faire face aux conséquences) ;
* **Politiques publiques** : prise en compte de l’enjeu climatique dans la définition ou la mise en œuvre de politiques publiques dans le(s) pays concerné(s) ;

**L’AMBITION DU GROUPE AFD POUR LE CLIMAT**

**L’objectif du Groupe AFD est que 50 % de ses engagements financiers annuels concernent des projets à co-bénéfice « climat » dont 30% dédiés à l’adaptation**. Par ailleurs, si tous les acteurs publics et privés se mobilisent, une trajectoire de développement bas-carbone et résiliente est possible. C’est le sens du mandat d’alignement avec l‘Accord de Paris.

**QUELLES ATTENTES DE L’AFD EN TERME DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CLIMAT DANS LES PROJETS ?**

L’Agence a évolué d’une approche basée essentiellement sur les bénéfices intrinsèques des projets à co-bénéfices climat vers la recherche et la caractérisation de la cohérence des interventions soutenues avec les trajectoires de développement bas-carbone et résilient des pays. L’AFD est ainsi attentive à ce que **les projets soutenus présentent, lorsque cela est pertinent, des co-bénéfices climat (adaptation et/ou atténuation) et soient alignés avec les politiques sur le climat (trajectoires locales atténuation et adaptation).**

L’OSC est attendue sur la prise en compte de la dimension climat dans le cadre de son projet et doit expliciter si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des activités en lien avec le climat. Dans ce cas, l’OSC établit une analyse détaillée du contexte, des enjeux identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir et des moyens mis en œuvre ; cette analyse abordera les points suivants :

* Une analyse de l’alignement des activités proposées avec l’accord de Paris et la trajectoire de décarbonation du ou des pays (politiques et mesures climatiques des pays pour réduire les émissions et s’adapter aux changements climatiques) ;
* Une analyse du projet suivant les trois dimensions décrites ci-après (atténuation, adaptation, politiques publiques) en fonction de leur pertinence au regard des activités menées,
* Une analyse du contexte et en particulier une "analyse de vulnérabilité" de la zone aux effets du dérèglement climatique doit être explicitée dans la « NIONG », afin de justifier les actions d’adaptation. Si des compléments d’analyse sont nécessaires (notamment des "analyses participatives de vulnérabilité", impliquant les bénéficiaires), ils pourront être intégrés dans le financement demandé à l’AFD. Voir dans la rubrique Pour aller plus loin, des sources documentaires d’aide à l’analyse des vulnérabilités.
* Les impacts à moyen et long terme du projet/programme en matière de lutte contre le changement climatique (atténuation ET adaptation) et ses effets ;
* Les éventuels impacts négatifs des actions du projet/programme sur la lutte contre le changement climatique et ses effets ; dans ce cas les mesures correctives envisagées devront être détaillées.

**Il n’est pas demandé dans la NIONG une estimation précise du bilan carbone des actions, mais une présentation du projet en fonction de ses impacts potentiels sur le climat suivant les questionnements ciaprès.**

***1. Atténuation - Alignement avec les enjeux climat bas carbone***

Le projet est aligné avec les enjeux Climat du pays ou contribue de façon significative à une trajectoire bas-carbone par son action :

Projet d’atténuation permettant une réduction des émissions à l’échelle du territoire

Projets pionniers d’atténuation dans une filière avec potentiel de réplication

Projet pilote d’agroécologie

Projet de sensibilisation du grand public sur les enjeux liés aux dérèglements climatiques, y compris en matière d’atténuation

Projet favorisant les démarches innovantes et cohérentes avec la transition bas carbone dans les entreprises (Entreprises sociales et solidaires, etc.)

**Types**  **de projets « Atténuation » :**

Réduction des émissions de GES : technologies d’énergie propre (notamment foyers de cuisson améliorés), électrification solaire, efficacité énergétique des bâtiments.

Séquestration de GES : reforestation, gestion forestière durable, agroforesterie, préservation des mangroves, préservationdesrécifscoralliens.

Projets d’éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) centrés sur les enjeux climatiques y compris l’atténuation.

***2. Adaptation : résilience au changement climatique***

Pour savoir si un projet est résilient au changement climatique, il doit répondre à certains des enjeux ici présentés :

**Le projet est adapté au changement climatique**

Le projet peut-il délivrer les impacts pour lequel il est conçu, malgré les risques climatiques ?

Le projet permet-il une protection et/ou une amélioration des infrastructures pour mieux résister au changement et à la variabilité climatique ?

**Le projet a des effets actuels et futurs sur l’adaptation du territoire et/ou du secteur/système dans lequel il intervient**

Le projet contribue-t-il à augmenter le pourcentage de la population au courant des effets prévus du changement climatique et des réponses les plus appropriées ?

Le projet permet-il une diminution du nombre de personnes tuées, blessées et touchées par des évènements climatiques extrêmes ?

Le projet permet-il de maintenir ou d’améliorer les services écosystémiques et la gestion des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique ?

Dans quelle mesure le projet favorise-t-il le renforcement des capacités de la société civile locale sur l’adaptation au changement climatique ?

**Le projet a un effet transformationnel du secteur/système dans lequel il intervient**

Le projet oriente-t-il structurellement des secteurs/territoires/systèmes vers de nouveaux modes de développement plus résilients au changement climatique ?

Quel est le potentiel de réplicabilité et de passage à grande échelle du projet ?

**Le projet intègre l’incertitude (oui s’il répond favorablement à l’une ou l’autre des catégories infra)** *L’adaptation du projet et par le projet restent opérantes même dans les scénarios climatiques extrêmes.*

* Est-ce que le projet est en mesure de produire des bénéfices dans le cas des scénarios extrêmes du GIEC ?
* Dans quelle mesure les actions d’information et de sensibilisation du projet impliquent des changements profonds et durables de modes de penser et d’agir (changements comportementaux) ? OU
* *Le projet a anticipé des mesures correctrices en cas d’évolution du climat vers des scénarios climatiques différents.*
* Le projet est-il facilement modifiable en fonction des nouvelles informations (climatiques ou de suivi-évaluation) disponibles et à moindre coût pour passer de la solution A à une solution B préalablement identifiée (changement ou progression graduelle) ?
* Le projet permet-il d’augmenter le pourcentage de la population avec des moyens de subsistance plus résilients au climat ?

**Types de projets « Adaptation » :**

Résilience des exploitations agricoles : pratiques agricoles durables, agroécologie, agroforesterie, irrigation, gestion des ressources en eau, lutte contre l’érosion, gestion durable des terres.

Gestion durable des écosystèmes : gestion des bassins versants, préservation des mangroves, préservation des massifs coralliens.

 Assainissement urbain ou rural : réduction des risques d’inondation de zones affectées par des événements climatiques extrêmes.

 Habitat amélioré résilient au climat.

***3. Appui aux politiques publiques***

Il s’agit des projets comprenant une ou des composante(s) de plaidoyer, d’appui à la définition ou à la mise en œuvre d’une politique publique nationale ou territoriale, en lien avec le changement climatique (atténuation ou adaptation).

**Le projet contribue à la mise en place de décisions réglementaires ou stratégiques favorisant de façon durable le développement bas-carbone**

Accompagnement ou mise en œuvre de décisions de politiques sectorielles (énergie électricité, développement agricole, forêts, urbanisation, déchets, transports, autres) favorisant un développement bas-carbone

Appui à l’élaboration de plans stratégiques (Stratégie long-terme bas-carbone)

Contribution à la mise en place de lois et règlements facilitant de façon durable le développement des énergies renouvelables

Le projet permet ou accompagne la mise en place de normes de qualité, certifications ou labels dépassant les standards en vigueur et favorables à une trajectoire bas-carbone

**Le projet produit des effets sur l’environnement institutionnel**

Mise en place d’institutions visant la promotion des politiques et/ou des plans d’investissements cohérents avec un développement bas-carbone

Amélioration de la collecte des données utiles pour le développement de stratégies bas-carbone Amélioration des capacités de planification, de coordination des acteurs pour la mise en œuvre de projets bas-carbone

Renforcement des capacités, formation, accompagnement des acteurs publics pour la mise en œuvre de stratégies bas-carbone dans différents secteurs

 **Types de projets :**

 Thématiques : promotion de l’agroécologie, de la gestion durable des ressources naturelles (sols - eau - ressources végétales), du développement territorial durable, de politiques énergétiques "propres", de la gestion des déchets - à l’échelle de territoires, de pays ou de régions.

Types d’actions : plaidoyer, formation et information des acteurs locaux, appui aux acteurs locaux pour la rédaction de documents de positionnement politique, appui aux acteurs locaux pour la participation aux politiques publiques et aux négociations nationales/internationales,

***Pour aller plus loin : outil d’aide à l’analyse & convergence climat/biodiversité***

***Grille analyse développement durable***

Similairement à ce qui est proposé sur la biodiversité, afin de guider l’analyse et de susciter des questionnements sur la contribution du projet au climat, l’OSC porteuse de projet pourra se référer au dispositif d’analyse et d’avis développement durable utilisé par l’AFD pour faciliter la prise en compte transversale des Objectifs de Développement Durable (dont le climat) dans les opérations qu’elle finance. La grille peut être utilisée pour définir des objectifs d’amélioration des pratiques. S’agissant du climat, l’outil propose deux grilles, l’une sur la **transition vers une trajectoire bas-carbone** et l’autre sur la **résilience au changement climatique** ; elles sont disponibles sur le site Internet de l’AFD<https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable>

Les grilles permettent d’affiner l’analyse des effets attendus des projets sur les enjeux climatiques en se fondant sur une série de critères et de questions permettant à la fois d’adopter une approche « ne pas nuire » pour qu’aucun projet ne soit incohérent avec les enjeux climatiques du pays et d’identifier des pistes pour mieux intégrer ces enjeux dès la conception du projet.

***Analyse des vulnérabilités – Sources documentaires***

* Fiche pays risque climat [USAID](https://www.climatelinks.org/climate-risk-management/regional-country-risk-profiles)

Très simples, couverture nationale, mais certains pays non disponibles

* Portail [THINK HAZARD](https://thinkhazard.org/fr/)
* Donne le niveau de risques climatiques par pays/régions basé sur historique. Un texte donne les tendances futures qualitatives sur base
* Pas infaillible mais pas de faux négatifs

***Favoriser la convergence Biodiversité/climat***

L’AFD s’est engagée à ce que 30% de sa finance climat soit aussi favorable à la biodiversité d’ici 2025. La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2 est ainsi comptabilisée comme finance « climat biodiversité ». En lien avec cet objectif, l’AFD a développé un outil Excel qui permet de suggérer des activités pro-climat et pro-biodiversité qui peuvent être menées dans les projets pour une meilleure prise en compte des synergies climat / biodiversité. L’outil est disponible sur demande auprès de l’AFD comme indiqué supra.

FICHE-OUTIL 4

**POUR DES JEUNESSES ACTRICES**

**DES PROJETS ET DES ODD**

**JEUNES ET JEUNESSES, DE QUI PARLE-T-ON ?**

La définition des jeunesses s’inscrit dans de multiples dimensions qui en complexifient son appréhension : l’âge biologique, la construction sociale et culturelle, les notions d’autonomisation physiologique, psychologique, sociale et économique. Dans un souci de meilleure inclusion dans le cadre des projets Initiatives OSC gérés par MPN/OSC, il semble plus adapté de parler « des jeunesses », afin d’en reconnaître la diversité, et de se référer à un processus de transition entre l’enfance et l’âge adulte, processus conduisant à une autonomisation socio-économique, citoyenne et environnementale.

Aujourd'hui, 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans représentent 16% de la population mondiale. D'ici à 2030, le nombre de jeunes devrait augmenter de 7%, pour atteindre près de 1,3 milliard d’individus[[1]](#footnote-2). Dans la plupart des pays d’intervention de l’AFD, la population composée par les jeunes représente plus de la moitié de la population.

**UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DES JEUNESSES DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES**

Depuis 2015, le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères s’est doté d’une stratégie jeunesse[[2]](#footnote-3) qui oriente l’action extérieure de la France par le prisme de cette génération prioritaire. Ce document de référence, fixe notamment l’engagement de la France à donner aux jeunes filles et garçons les moyens de devenir les actrices et acteurs du changement. Il reconnait aussi les associations comme meilleur terreau pour porter les premiers actes d’engagement et d’émancipation des jeunes dans leurs parcours citoyens et d’ouverture au monde.

La politique impulsée par le MEAE dans le domaine des jeunesses s’inscrit en cohérence avec celles de nombreux bailleurs bilatéraux et multilatéraux dont certains ont pris des orientations stratégiques ambitieuses dotées de moyens conséquents dans ce domaine. En 2015, l’Assemblée générale des Nations unies adoptait l’Agenda 2030 pour le développement durable et ses [17 Objectifs de développement durable (ODD),](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/) qui fixent des cibles à atteindre en 2030 pour transformer notre monde et nos sociétés. A cet égard, **les jeunes de tous les pays ont été reconnu∙es par l’ONU comme des acteurs et actrices incontournables** **dans la réalisation de l’Agenda 2030.**

Dès lors, la **loi de programmation relative au Développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiale d’août 2021**, fixe cette ambition de manière durable en inscrivant les jeunesses comme cible prioritaire de cette politique, tout en visant l’implication des jeunes dans le dialogue avec les partenaires.

1. L’insertion intégrale des jeunesses

L’« **insertion intégrale** », c’est-à-dire tout à la fois économique et professionnelle, sociale et citoyenne, environnementale et climatique, constitue un vecteur indispensable à l’atteinte des ODD. Parce qu’elle implique de considérer ces trois différentes dimensions conjointement, l’insertion intégrale prévient tout déséquilibre d’une approche en silo tout en respectant le principe « ne pas nuire ».

1. L’enjeu de l’équité intergénérationnelle

Le principe **de justice et d’équité intergénérationnelle** se traduitcomme une volonté de non report vers les [générations futures](https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9n%C3%A9rations_futures) des conséquences négatives (environnementales, sociales et économiques) du développement ou « mal-développement » tel que promu par le modèle industriel et économique du XXe siècle, basé sur un système de consommation effrénée des ressources (ou de l'inaction) d'une personne ou d'un groupe (humanité entière éventuellement). Secondairement, elle peut conduire à évaluer la [**dette écologique**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_%C3%A9cologique) que peut avoir un groupe ou un processus envers les [**générations futures**,](https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9n%C3%A9rations_futures) puis à l'idée de « remboursement » anticipé de cette dette (par des compensations). Elle complète utilement la proche notion [d'**empreinte écologique**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Empreinte_%C3%A9cologique) qui, elle, améliore la perception que chacun∙ne ou un groupe peut se faire de l'empreinte spatiale de ses actes.

1. Jeunesses et Genre : des enjeux communs

Dans la même perspective d’inclusion et de lutte contre les inégalités, les questions de genre et de jeunesses apparaissent reliées et mutuellement transformationnelles. La place spécifique des jeunes femmes et jeunes hommes comme acteurs et actrices du projet, mais aussi comme acteurs et actrices de la lutte contre les inégalités de genre se doit d’être précisée.

**En effet, les jeunes femmes et filles représentent une force vive capitale et déterminante dès lors qu’on leur permet de se mobiliser de manière appropriée pour défendre leurs droits.** Cette prise de conscience du rôle que peuvent tenir respectivement les jeunes filles et jeunes hommes au sein de la société se trouve de plus en plus formalisée dans les politiques de développement et intégrée au sein des projets. Toutefois, de réelles marges de progression demeurent et justifient une approche plus volontariste et intersectionnelle de ces deux sujets.

1. Le rôle déterminant des organisations de la société civile

Les OSC sont les précurseures de cette ambition, elles ont marqué leurs intérêts renouvelés concernant les enjeux d’intégration des jeunesses en tant qu’actrices des changements sociaux, politiques, économiques et environnementaux. La création en 2017, au sein de Coordination SUD de la commission « Jeunesse et Solidarité Internationale » a vocation à promouvoir et implémenter de façon concrète cette vision des jeunesses actrices de la solidarité internationale au même titre que le genre.

**Recommandations pour la prise en compte des jeunes dans les organisations de solidarité internationale**

1. Avoir une vision partagée des jeunesses au sein de son organisation

2. Rendre l’engagement des jeunes attractif et favoriser la participation des jeunes comme moteurs des projets à toutes ses étapes

3. Repenser la communication de son organisation à l’adresse des jeunes

4. Favoriser les échanges intergénérationnels

5. Permettre la participation des jeunesses en s’adaptant à leurs réalités

6. Mettre en place un accompagnement adéquat

7. Permettre une éducation par l’action des jeunes au travers du projet dans une perspective d’une insertion intégrale de ceux-ci, c.à.d. tout à la fois économique/sociale, citoyenne/professionnelle, sociale/citoyenne, environnementale/climatique

Pour aller plus loin : [Coordination-SUD-Etat-lieux-jeunes-dans-SI.pdf (coordinationsud.org)](https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Coordination-SUD-Etat-lieux-jeunes-dans-SI.pdf)

Publications Commission JSI de CoSud : [Publications de CSUD - Coordination SUD](https://www.coordinationsud.org/publications/publications-csud/?_themes=jeunesse)

**LES ATTENTES DE L’AFD SUR L’INTEGRATION DES JEUNESSES ACTRICES DES PROJETS**

En 2021, la MPN/OSC a recensé plus de 61% des projets financés qui ont ciblé, totalement ou en partie, les publics « jeunes », soit comme bénéficiaires des projets, soit pour près de la moitié d’entre eux comme acteurs et actrices à part entière dans la mise en œuvre des projets. Cette progression est encourageante, mais timide eu égard à l’ambition inscrite **dans la stratégie 100% lien social de l’AFD qui vise à rendre les jeunesses actrices pour la moitié des projets soutenus par le Groupe AFD**.

La prise en compte des jeunesses dans un projet n’est pas le seul fait d’inclure des jeunes comme bénéficiaires, ou un pourcentage de jeunes comme bénéficiaires. Ce n’est pas non plus la mixité générationnelle des bénéficiaires. Il s’agit de conditions nécessaires mais pas suffisantes. Les inégalités, les interdits voire les violences ou les discriminations qui affectent les jeunes doivent faire l’objet d’actions visant à modifier la place des jeunes dans la société dans la perspective de les rendre actrices et acteurs (à court, moyen et long terme) des ODD dans leur environnement tout en intégrant les spécificités liées à leur âge. Les objectifs de changement doivent être idéalement co-élaborés et portés, sinon a minima appropriés par les personnes concernées, ils ne se décrètent pas de façon autoritaire.

Dans le document d’instruction, l’OSC est notamment interrogée sur la prise en compte des jeunes dans le cadre de son projet. **L’AFD est de ce fait attentive à ce que la prise en considération de cet enjeu soit de plus en plus intégrée de manière transverse au sein des projets qu’elle soutient. Une attention particulière est apportée dans l’instruction des projets Initiatives OSC aux efforts investis pour que les jeunes puissent être pleinement mobilisés comme actrices et acteurs des ODD et non plus dans une posture passive de simple bénéficiaire.** Cette démarche souhaite ainsi contribuer à une **éducation citoyenne, par l’action**, des jeunes en leur donnant la possibilité d’être pleinement actrices et acteurs des enjeux locaux et globaux. Ceci participe aussi à la lutte contre la montée des extrémismes, à la formation des futur∙es cadres de la société civile et au renforcement du dialogue entre partenaires.

**Une prise en compte des jeunesses à chaque étape du projet**



 L’AFD encourage donc les OSC sollicitant une subvention à prendre davantage en compte l’engagement des jeunesses dans leurs projets, cela à chaque étape. Cette attention peut se traduire autant par l’appui des jeunes dans l’idéation du projet, que la prise d’initiative correspondant au lancement du projet, la constitution d’une équipe projet, la préparation et la rédaction du projet, la formation et l’accès à l’information, la mise en œuvre du projet, l’évaluation et la pérennisation.

1. Le diagnostic initial et enjeux

L’OSC documente sa compréhension du contexte du projet à travers le prisme des jeunesses. Concrètement, cela consiste à analyser la place des jeunes dans la société/dans la communauté, leur capacité à prendre la parole, à faire des choix autonomes, à s’organiser et à décider. Il convient d’analyser les difficultés spécifiques auxquelles les jeunes sont confronté∙es et la manière de les lever pour leur permettre d’être **levier des dynamiques de transitions sociales, économiques, écologiques et politiques et donc d’envisager les jeunesses comme solutions potentielles.** L’OSC doit autant que possible associer les jeunes femmes et hommes dans l’élaboration du diagnostic du projet, notamment en prenant en considération leur compréhension du contexte, leurs aspirations et leurs capacités d’engagement dans la mise en œuvre du projet. Il s’agit par ailleurs de mieux comprendre et connaître les dynamiques locales impliquant les jeunesses. Le projet peut permettre d’améliorer les connaissances concernant les liens entre la problématique d’intervention et la place donnée aux jeunes dans leur diversité et/ou leur implication rendue possible dans le domaine concerné. Les moyens mis en œuvre pour améliorer les connaissances tant des professionnel·les que des bénéficiaires seront précisés :

enquêtes, recherches, formations, animations, témoignages, collecte documentaire, etc.

1. Planification et mise en œuvre pour une plus grande implication des jeunesses

Les projets pourront s’attacher à définir des objectifs d’amélioration de la prise en compte des jeunesses quels que soient les domaines d’intervention, en interrogeant leur inclusion, leur consultation et la concertation stratégique avec cette population cible. Cette attention peut impliquer un **changement de statut et de rôle des jeunes** dans le projet se traduisant par des actions visant leur émancipation (autonomie, esprit critique, capacité d’influence, pouvoir de décision) ou encore le renforcement de leurs organisations, ou de leur place dans les organisations non spécifiquement jeunes. Ces changements dits « stratégiques » peuvent se traduire par des actions définies spécifiquement pour **renforcer la capacité d’initiatives des jeunes**, leur organisation, leur pouvoir d’influence. Ces changements peuvent être recherchés par un travail de sensibilisation spécifique auprès de la société civile et dans un cadre intergénérationnel pour promouvoir l’implication des jeunes dans les espaces de la vie publique et de participation citoyenne. De manière opérationnelle, les jeunes peuvent s’impliquer à tous les niveaux du projet et y **tenir un rôle essentiel vecteur à la fois d’adaptation mais aussi source d’appropriation et de responsabilisation**. Les parties-prenantes directes des actions, comme les espaces de décision et lieux de concertation associant les jeunesses doivent être quantifiés et les besoins spécifiques des jeunes dans leur diversité décrits dans la mesure du possible. L’implication dans le projet de jeunes comme intervenant·es sur le terrain (définition de leurs fonctions) pourra être également présentée.

1. Le dispositif de suivi, évaluation et capitalisation

Mettre en œuvre une stratégie « Jeunesses », centrale ou complémentaire, et produire des connaissances nouvelles, documenter et comprendre les changements en cours, requiert des moyens spécifiques et des actions, des résultats et des indicateurs de suivi et d’impact particuliers. Les projets devront les inclure de façon explicite. Un soutien méthodologique pourra être inclus mobilisant des expertises dans les pays d’intervention ou dans l’équipe de l’OSC si nécessaire. Ce suivi permettra de documenter l’émergence des intérêts stratégiques des jeunesses et leur prise en compte, notamment par des inflexions des plans d’action, de formation ou d’intervention. L’évaluation du projet gagnera à avoir une attention spécifique sur la manière dont les « jeunesses actrices » ont été intégrées dans le projet et sur les effets du projet sur l’augmentation du pouvoir d’agir des jeunes.

1. Espaces de décisions : la participation des jeunes, une condition incontournable

Que le projet ait comme bénéficiaires principaux ou non des jeunes, leur participation dans les décisions est incontournable. La question de leur place dans le projet, dans les cadres de concertation et dans les organisations partenaires doit être explicitée. S’ils sont fortement marginalisés dans le contexte initial, des progrès raisonnables, adaptés au contexte local seront attendus. Cette participation pourra être évaluée à partir des textes signés par les pays concernés et les documents de référence issus de la société civile de chaque pays. Des outils de mesure de la participation et de la prise de parole des jeunes femmes et des jeunes hommes peuvent également renforcer l’attention portée à leur participation[[3]](#footnote-4) et ainsi stimuler leur rôle au sein des espaces de participation citoyenne.

**LES DEMARCHES EDUCATIVES ET EXPERIENTIELLES A ACTIONNER**

1. JEUNESSES ET VOLONTARIATS VECTEUR DE L’ENGAGEMENT CITOYEN

Au travers de l’engagement solidaire et citoyen, les différentes formes de volontariat[[4]](#footnote-5) permettent aux jeunes d’acquérir la capacité effective de devenir acteurs des ODD. Une telle approche constitue aussi le moyen d’une démarche d’éducation par l’action et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Elle a vocation à développer de manière concrète les compétences nécessaires à l’engagement citoyen et à la formation des futurs cadres de la société civile et du milieu associatif dans le monde. La mobilisation dans une approche éducative des jeunesses des pays partenaires via le bénévolat et le volontariat constitue une valeur ajoutée du projet qu’il convient de prendre en considération notamment dans le cadre logique et dans le budget (partie valorisation).

Le volontariat, dès lors qu’il relève d’une politique publique ambitieuse, constitue une opportunité rare de faire le **lien entre un parcours éducatif, une insertion intégrale tout à la fois économique/professionnelle, sociale/citoyenne, environnementale/climatique et l’exercice d’une citoyenneté active**. Il renforce le pouvoir d’agir des jeunes et leurs parcours en leur permettant de s’investir concrètement dans une action d’intérêt général.

1. JEUNESSES ET EDUCATION PAR L’ACTION A LA CITOYENNETE ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (ECSI)

L’ECSI est une démarche éducative, politique et émancipatrice a qui pour finalité de favoriser la construction d’un monde juste, solidaire et durable en incitant chacun·e à s’informer, à comprendre et à agir pour le changement. En cela elle répond aux grands défis contemporains (sociaux, environnementaux, économiques, culturels et politiques) qui sont à la fois complexes, interdépendants et internationaux. Depuis 2017, un espace de dialogue entre actrices et acteurs de l’ECSI s’est créé sous forme de groupe de concertation multiacteurs. Animé par l’AFD il a publié en 2021 un argumentaire commun[[5]](#footnote-6) permettant de préciser les contours et le rôle essentiel de l’ECSI : affirmer et transmettre un socle de valeurs communes, renforcer le pouvoirs d’agir des citoyen∙nes et valoriser une pluralité de pratiques complémentaires.

L**’ECSI s’adresse à tous les publics mais une grande partie de ses actions sont dirigées vers les jeunes générations** et cette démarche s’avère particulièrement adaptée pour mieux prendre en compte les jeunesses et leurs potentiels à contribuer activement aux transitions écologiques, solidaires et démocratiques. En s’attachant à développer l’esprit critique des jeunes, à donner des repères, déconstruire les préjugés et les tentations de repli sur soi, à s’ouvrir au monde, à valoriser l’engagement et soutenir des actions concrètes de solidarité, l’ECSI constitue une approche éducative alternative et complémentaire de l’éducation formelle pour former des jeunesses citoyennes. Corréler une démarche éducative par l’action tournée vers les jeunes au sein du projet permet d’utiliser les objectifs du projet dans une perspective formatrice « par l’action » et engagée. Cela permet aussi de distinguer la manière d’accompagner les jeunes dans leur implication active en fonction de leur âge et de proposer une démarche dynamique dans le temps visant à les rendre citoyen·nes du monde à part entière (dès leur majorité effective), quels que soit leur sexe, leur religion ou leur origine sociale.

**L’INSTRUCTION DES PROJETS PAR LE PRISME DES JEUNESSES ACTRICES**

La MPN/OSC intègre dans son instruction des projets une notation spécifique sur le critère de la prise en compte des jeunesses. Cette notation est conçue pour mieux prendre en compte cet enjeu transversal sur l’ensemble des secteurs d’intervention et géographies des projets soutenus.

***Grille d’appréciation et de suivi de la prise en compte des jeunesses par l’OSC***

Niveau 3

Le projet permet

aux jeunesses

d'êtres insérées

intégralement

Grâce au projet,

les jeunesses ont

un impact sur la

société, sur

l'environnement

et sur l'économie

L'OSC renforce le

pouvoir d'agir des

jeunesses et leur

insertion intégrale

L'OSC est encouragée à

valoriser et partager les

impacts de son approche

intégrale des jeunesses actrices

du projet

Niveau 2

Le projet prend

intégralement en

compte les

jeunesses

Les jeunesses sont

considérées

comme actrices

associées

L'OSC renforce le

pouvoir d'agir des

jeunesses et leur

insertion intégrale

L'OSC est encouragée à

capitaliser sur ses pratiques et

à questionner les dimensions

possibles de la place active

donnée aux jeunesses

Niveau 1

Le projet prend

partiellement en

compte les

jeunesses

Les jeunesses

figurent comme

bénéficiaires

L'OSC suscitent

l'intérêt des jeunes

à devenir citoyens

et citoyennes

actives

L'OSC est encouragée à

capitaliser sur ses pratiques et

questionner la place des

jeunesses

Niveau 0

Le projet est

aveugle à la prise

en compte des

jeunesses

les jeunesses ne

figurent ni comme

bénéficiaires, ni

comme actrices

L'OSC ne cible pas

les "jeunesses" ni

de façon passive,

ni active

L'OSC est encouragée à défnir

une stratégie jeunesses

**REPERES UTILES**

Pour guider les réflexions nécessaires à **l’intégration des enjeux des jeunesses au sein du projet** voici quelques pistes à explorer au cours de l’instruction de votre projet :

**Quelle place est tenue par les jeunes et l'implication des jeunesses dans le projet ?**

 Les jeunesses forment-elles une cible du projet ? Les jeunes femmes forment-elles une cible spécifique ?

 Quelle part du nombre de bénéficiaires de l’action, les jeunesses représentent-elles ?  Les jeunes sont-ils ou elles organisé·es en équipe ou en groupe au sein du projet ?

 Quels rôles occupent les jeunes dans la gouvernance du projet et/ou de l’OSC et des partenaires ?

 Comment les jeunes sont-ils et elles acteurs et actrices des différents objectifs et résultats attendus du projet ?

 Quel est le nombre de volontaires du projet, y compris des pays d’intervention ou en réciprocité ?

**Quelles mesures visant la transformation de la place donnée aux jeunes ont été prises ?**

 Le projet permet-il le développement des capacités d’actions des jeunesses ? notamment en termes de gestion et de gouvernance démocratique.

 Le projet donne-t-il les moyens d’une « éducation par l’action » des jeunesses en vue de leur insertion intégrale, c’est-à-dire une insertion économique/professionnelle, mais aussi sociale/citoyenne et environnementale/climatique.

 La participation active des jeunes femmes dans tous les espaces et rôles est-elle encouragée ? Pour leur permettre de jouer un rôle clé dans les dynamiques de transformation sociale, y compris dans des positions de leadership ?

 Le projet vise-t-il l’évolution des politiques nationales ou le cadre règlementaire de référence ? Les jeunesses sont-elles associées au processus d’élaboration ?

 Les TDR de l’évaluation du projet prévoient-ils des éléments spécifiques sur la place des jeunesses et ont-ils en annexe la présente fiche outils à l’attention de l’évaluateur ?

**Quels leviers d'engagement des jeunes sont activés : les volontariats, les actions d'ECSI sont-elles envisagées ?**

 Le projet intègre-t-il des mesures en faveur d’une dynamique de responsabilisation, d’autonomisation et d’engagement solidaire des jeunesses ?

 La mobilisation des jeunes grâce aux dispositifs de volontariat en France et dans les pays partenaires est-elle envisagée ? Le principe de réciprocité entre jeunes est-il encouragé ?

 Le projet s’appuie-t-il sur des actions d’ECSI impliquant des jeunes dans leurs réalisations ?

 Les actions d’accompagnement et de renforcement des capacités mobilisent-elles des jeunes pour s’adresser à d’autres jeunes ?

**L'élaboration du budget fait-elle ressortir l'implication des jeunesses ?**

 Des ressources ou dépenses sont-elles fléchées lisiblement en faveur de la mobilisation des jeunes ?

 Les moyens spécifiques liés à dispositifs de volontariats sont-ils intégrés ? Le bénévolat des jeunes est-il valorisé dans le budget ?



**Le cadre logique intègre-t-il lisiblement le rôle donné aux jeunesses ?**

 La formulation des objectifs, résultats attendus permet-elle d’identifier la place des jeunes dans le projet et ses actions ?

 Des indicateurs spécifiques pour observer la "prise en compte des jeunesses" sont-ils prévus ? La contribution active des jeunes à l’atteinte des ODD est-elle renseignée ?



1. [Sources Youth UN](https://www.un.org/fr/global-issues/youth)  [↑](#footnote-ref-2)
2. [Rapport\_Jeunesse\_FR\_Web\_cle869574-1.pdf (diplomatie.gouv.fr)](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Jeunesse_FR_Web_cle869574-1.pdf)  [↑](#footnote-ref-3)
3. Livret pratique - Capitalisation croisée des projets FISONG « participation citoyenne », AFD [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir fiche outil : intégrer les volontariats dans les projets [↑](#footnote-ref-5)
5. [Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : argumentaire commun | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/ressources/role-essentiel-education-citoyennete-et-solidarite-internationale-argumentaire-commun)  [↑](#footnote-ref-6)